

Conseil d'administration Séance plénière n° 275

du 14 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

Ordre du jour du CA du 14 décembre 2023.....	4
Projet de procès-verbal.....	5
Liste d'émargement	45

Conseil d'administration

Jeudi 14 décembre 2023

à 10h00 (en présentiel salle Sologne et en distanciel)

<https://us02web.zoom.us/j/84118523893>

(ID de réunion : 841 1852 3893)

Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

Pour information : **I**

BUDGET ET FINANCES

1. Budget rectificatif 2023 n° 2 **D**
2. Adaptation de programme n° 21 **D**
3. Révision de la maquette financière du 11e programme **D**
4. Budget initial 2024 **D**
5. Retour sur les conclusions de l'Inspection générale des finances (mai à septembre 2023) et plan d'action afférent **I**

PROGRAMME

1. 11^e programme d'intervention : enveloppes conversion à l'agriculture biologique (CAB) et mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) 2023 dans le cadre du PSN (point oral)..... **I**
2. Volet recettes du 12^e programme d'intervention :
 - premiers scénarios de redevances (orientation « redevances ») **D**
3. Volet dépenses du 12^e programme d'intervention :
 - cadre pour définir la maquette et assurer l'équilibre financier **I**
4. Volet interventions du 12^e programme d'intervention :
 - définition des principes d'intervention (orientation principes d'intervention)..... **D**
 - définition des enjeux et objectifs prioritaires (orientation priorités d'intervention) **D**
 - identification des critères de priorisation (orientation efficience des moyens)..... **D**
 - 1^{ers} éléments de cadrage complémentaires sur la politique territorialisée et sur la prise en compte des enjeux eau/énergie **I**
5. Suite des avis conformes du comité de bassin du 13 décembre 2023 :
 - réouverture en 2024 de trois appels à projets du plan de résilience de bassin 2023-2024 **D**
 - modification du 11^e programme pour élargir les aides à la conversion à l'agriculture biologique . **D**
sur tout le bassin

AIDES

- Décisions d'attribution des Aides **D**
- Suites de la commission des Aides du 5 décembre 2023

OUVERTURE DE LA SEANCE

Mme la Présidente :

Mesdames et messieurs, merci beaucoup de votre présence. Je souhaite la bienvenue à Mme Daval, qui a été élue représentante du collège économique, et à Mme Darmendrail qui a été élue comme personnalité qualifiée. Mme Darmendrail a un palmarès impressionnant dans les questions de l'eau ; elle est actuellement directrice du programme scientifique Eau et Changements globaux du Bureau de recherches Géologiques et Minières.

Je cède la parole à M. Gutton pour qu'il fasse l'appel des présents et nous précise qui a donné pouvoir. Ensuite, nous rentrerons dans le détail de notre ordre du jour.

M. Gutton procède à l'appel des membres présents.

M. GUTTON :

Sont excusés :

- M. Brulé qui est représenté par M. Lewis ;
- Mme Bernard ;
- M. Bridet ;
- Mme de Bort, qui est représentée par Mme Janin ;
- M. Fauriel qui a donné pouvoir à Mme Gouache ;
- M. Fisse qui a donné pouvoir à M. Lewis ;
- Mme Godard Devaujany qui a donné pouvoir à Mme Brocas ;
- Mme Jorissen, qui est représentée par M. Walch ;
- Mme Lamour qui a donné pouvoir à M. Albert ;
- Mme Lavaure qui a donné pouvoir à Mme Gouache ;
- M. Rieffel qui est représenté par Mme Le Port
- Mme Vince qui a donné pouvoir à M. Lewis ;

Assistent de droit à la séance :

- Thierry Burlot, président du comité de bassin ;
- Agnès Rivoisy-Maaelassaf représente Benoît Dingremont, contrôleur budgétaire ;
- Véronique Monnier, agent comptable ;
- Damien Lamotte, commissaire du gouvernement.

Participent également :

- Guillaume Choumert, SGAR adjoint ;
- Chrystel Mear-Brenaut.

Les services de l'agence de l'eau sont là pour vous assister, notamment les délégués territoriaux qui sont en distanciel et qui pourront répondre aux questions que vous auriez sur tel ou tel dossier.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, M. le Directeur général. Hier, nous avons eu un comité de bassin. Vous y étiez tous. Ce comité de bassin qui a duré sept heures, sans compter le déjeuner, a permis, je crois, à ce que chacun exprime son point de vue, ses difficultés, ses contraintes et ses espérances.

Cela nous a permis aussi de nous redire collectivement que oui, il faut que nous mettions en œuvre ce plan Eau décidé en mars dernier ; que oui, nous devons pour cela avoir davantage de visibilité sur la trajectoire et sur la façon dont nous allons pouvoir obtenir les ressources nécessaires, ce qui suppose que toutes les options soient examinées ; que oui, nous faisons confiance au niveau local pour faire émerger, à l'intérieur du cadre et des règles, des principes qui sont définis par ce comité de bassin et l'agence de l'eau, pour faire émerger des consensus les plus équilibrés possible qui permettent à chaque partie prenante d'exister dans le respect des autres et qu'il faut que nous continuions le travail en 2024 pour examiner les options et trouver les solutions.

Je remercie à cet égard M. Albert qui mène, en tant que président, un travail approfondi, précis, confiant et animé d'un esprit constructif. Je vous en remercie vraiment.

J'ai rendu compte ce matin, comme prévu, au cabinet de la Première ministre, au cabinet du ministre de l'Agriculture et au cabinet du ministre de la Transition écologique de la teneur de nos débats.

Avant de vous céder la parole, je rappelle – c'est un point de vigilance qui a été évoqué hier et à bon droit – que tout administrateur qui estime être en conflit d'intérêts compte tenu de l'ordre du jour de ce conseil d'administration doit, un, m'en informer, deux, se déporter et sortir la salle au moment où le point le concernant sera examiné et s'il est porteur d'un mandat, il doit le remettre à un autre membre lors de la délibération. C'est un rappel des règles essentielles de probité intellectuelle qui nous oblige tous.

M. GUTTON :

J'en profite pour insister sur l'importance, pour l'agence de l'eau, du plan Eau gouvernemental. Pour nous, cela a été une annonce essentielle puisque cela nous donne un véritable horizon et que ce plan Eau va structurer très largement le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau. Toutes les équipes de l'agence sont pleinement mobilisées sur ce plan Eau que nous avons déjà commencé à décliner à l'occasion des appels à projets que nous avons lancés en 2023, et que nous allons relancer en 2024, ainsi qu'à travers les accords de résilience, dont quelques-uns vont d'ailleurs être examinés au conseil d'administration de ce jour, ce qui, à mon sens, illustre parfaitement les actions que le président de la République avait affichées comme nécessaires sur les territoires pour renforcer les collectivités face aux effets du changement climatique.

BUDGET RECTIFICATIF N 2

Point « budget et finances » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose d'aborder le premier point « budget et finances » de notre ordre du jour, avec divers ajustements budgétaires de fin d'année, dont une délibération concernant le budget rectificatif numéro 2. Je cède la parole, en le remerciant chaleureusement pour le travail produit, à M. Gandrieau, vice-président, qui va rapporter ce point en l'absence de la DRFIP qui vous présente ses excuses par mon intermédiaire.

M. GANDRIEAU :

Bonjour à toutes et à tous. Je vais effectivement rapporter à la place de Mme Godard-Devaujany. Nous avons cinq points dans cette rubrique « budget et finances ». Le premier concerne le budget rectificatif numéro 2 de 2023. Vous avez la délibération pages 17 et 18 de vos documents.

Après, nous avons, pages 4 et 5 du document suivant, l'adaptation du programme numéro 21 du programme d'intervention.

Puis, un troisième point porte sur la révision du plafond de dépenses du 11^e programme (pages 3 et 4).

Le point 4 concerne le budget initial 2024. J'attire votre attention sur la page 20. Nous allons parler de ce qui a été évoqué hier.

Pour le cinquième point, il n'y a pas de délibération, c'est un retour sur les conclusions de l'Inspection générale des finances.

Nous abordons de suite le premier point sur le budget rectificatif numéro 2 2023. Il s'agit d'effectuer divers ajustements budgétaires afin de permettre à l'agence de l'eau de procéder à l'actualisation de sa programmation votée préalablement à l'occasion de l'adoption de son budget initial de 2024 et des budgets rectificatifs successifs de l'année 2023.

Cette actualisation est construite dans le respect du principe de sincérité budgétaire et vise à garantir de meilleurs taux d'exécution.

Ces ajustements entraînent des évolutions sur le compte de résultat, le solde budgétaire ainsi que sur les niveaux prévisionnels de la trésorerie du fonds de roulement.

La commission s'est réunie le 5 décembre et a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération.

Mme CROISSET :

Vous pouvez voir à l'écran l'ensemble des ajustements que nous pouvons faire dans le cadre de ce budget rectificatif – je vous les ai mis par blocs –, d'abord ce qui impacte les autorisations d'engagement, avec 300 k€ sur les annulations-réductions afin de permettre les régularisations sur les titres de redevances sur année antérieure.

Ensuite, nous avons mis 20 M€ de plus pour permettre la totalité des engagements des dossiers d'aide sur l'année 2023.

Après, vous avez un bloc avec les crédits de paiement où là, au regard des prévisions de paiement des dossiers qui vont être engagés, nous estimons que nous avons 10 M€ de trop de CP pour les aides.

Pour le plan de relance, nous enlevons aussi 6 M€. C'est principalement dû à des montants de dossiers à la baisse au niveau du solde. Ainsi, deux ou trois dossiers vont être reportés sur l'année 2024 et vous les retrouverez dans le budget 2024.

Puis, nous avons des écritures qui n'impactent que la trésorerie. 2,5 k€ ont pu être notés pour un fonds de secours à un agent et 1,5 M€ concernait l'acompte sur toutes les dépenses sur la DSIUN.

Nous avons 124 k€ de montant justifié de plus par l'ASP par rapport au montant qu'ils ont pu verser sur le territoire ; puis 830 k€ pour les PSE, également en plus, par rapport au versement qu'ils ont pu faire sur l'année 2023. Par contre, l'ASP nous demande moins de fonds sur la fin de l'année 2023 pour faire les versements à partir de 2024 à hauteur de 6,52 M€, ce qui conduit à avoir une variation de trésorerie de - 46,64 M€; elle devrait atteindre 43,9 M€ à la fin de l'année 2023.

Nous avons aussi un compte de résultat prévisionnel de - 66,52 M€, une capacité d'autofinancement de 61 M€ – la seule différence entre le compte de résultat et la capacité d'autofinancement, ce sont les écritures d'amortissement – et une variation du fonds de roulement de - 37 M€ pour un fonds de roulement de 116,65 M€, sachant que pour ce fonds de roulement, comme j'ai pu l'expliquer dans le cadre de la commission, il n'y a pas encore les écritures de l'ASP. Par conséquent, si toutes les écritures de l'ASP et des PSE étaient portées, nous serions plutôt sur un fonds de roulement à 68 M€.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des questions en salle ou en visioconférence ? Je mets au vote la délibération pages 17 et 18 où il y a deux articles : l'article sur les autorisations budgétaires et celui sur les positions comptables. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Budget rectificatif n°2 2023.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-149 du 14 décembre 2023.

ADAPTATION DE PROGRAMME N°21

Point « budget et finances » n°2 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Nous passons au deuxième point qui est l'adaptation de programme numéro 21. Cette adaptation est en lien direct avec le budget rectificatif numéro 2 de 2023. Elle permet d'ajuster les dotations des lignes de programme au niveau nécessaire pour une maximisation des engagements sur l'année 2023.

Elle consiste principalement à reprogrammer des autorisations d'engagement de 2024 sur 2023. Naturellement, l'agence de l'eau conserve le même montant d'engagement par domaine sur la durée du programme afin de rester dans les compétences du conseil d'administration en matière d'adaptation.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération.

Mme CROISSET :

Vous pouvez revoir dans la présentation les chiffres des ajustements qui sont réalisés principalement sur le domaine 3 entre l'année 2024 et 2023. Effectivement, cela ne change pas du tout l'équilibre du 11^e programme. C'est vraiment juste entre les deux années. Pour le domaine 2, par contre, on reste sur l'infra-annuel 2023 pour 300 k€ entre la 12 et la 15.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des questions sur ce point précis ? Je mets aux voix la délibération pages 4 et 5 du deuxième bloc. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Adaptation de programme n°21.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-150 du 14 décembre 2023.

REVISION DE LA MAQUETTE FINANCIERE DU 11^E PROGRAMME

Point « budget et finances » n°3 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Nous passons au point numéro 3 qui est la révision du plafond de dépenses du 11^e programme. Dans le cadre de la politique gouvernementale au titre du plan Eau, le plafond de dépenses des six agences va être augmenté de 410 M€. L'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme d'intervention des agences de l'eau est en cours de modification.

Pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le plafond des dépenses est augmenté de 51 M€ répartis entre les domaines de la manière suivante :

- 1 M€ pour le domaine 1 ;
- 28 M€ pour le domaine 2 ;
- 22 M€ pour le domaine 3.

Cette augmentation s'effectue sans recettes fléchées allouées.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération.

Mme CROISSET :

Je vais juste rajouter deux informations. Vous voyez dans cette diapositive l'ensemble des montants du 11^e programme, nous arrivons à 2,154 Mds d'euros avec la répartition. Puis, je vous signale que la tenue d'un comité de bassin le 13 février a été décidée hier, avant celui qui est prévu pour le 21 mars. Ainsi, la délibération pour saisir le CB sera à l'ordre du jour de cette séance du mois de février.

M. GUTTON :

Le secrétariat des instances de bassin va repasser le message. Il s'agit d'ajouter la date du 13 février pour le prochain comité de bassin. Ce sera l'occasion de procéder aux élections du président et des vice-présidents du comité de bassin. Avec les services de l'agence, nous allons voir les sujets qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de cette séance, notamment cette modification du 11^e programme, sachant que de toute façon, nous serons amenés au cours de l'année à revenir sur la maquette financière du programme pour ajuster en fonction de la programmation puisque c'est la dernière année du programme en cours.

M. DEGUET :

Je peine un peu à retrouver les discussions que nous avons eues en commission des finances. Si je ne me trompe pas, à la commission des finances, le titre n'était pas le même. En l'occurrence, il y a deux délibérations : une pour la maquette financière et une pour le plafond.

Mme CROISSET :

Il y a une délibération pour l'adaptation numéro 21 – c'est la même qu'à la commission – et une autre pour saisir le CB sur le plafond de dépenses à 51 M€.

M. DEGUET :

En l'occurrence, vous affichez « révision du plafond ». Or, dans le dossier, le même tableau a un titre différent qui est « révision de la maquette ». Je veux juste vérifier que c'est bien la même chose. J'ai voté la première fois sur la maquette. Là, on me parle d'un vote sur la révision du plafond. Cela m'intéresse de vérifier que les titres sont bien les mêmes et qu'il n'y a pas un vote en plus.

Mme la Présidente :

Le fait que le plafond soit modifié, cela change la maquette.

M. GANDRIEAU :

Moi-même j'étais perdu. J'ai présenté la révision du plafond de dépenses alors que j'ai une délibération pour la révision de la maquette.

M. DEGUET :

Vous ne projetez que la partie haute du tableau. Il y a une partie basse également. Nous votons en partie en confiance sur ces questions parce que ce sont des choses dont on discute depuis très longtemps.

Simplement, on nous a autorisés à augmenter notre plafond de dépenses sur la base de l'idée que nous allions pouvoir augmenter notre plafond de recettes. Or, notre plafond de recettes a pris un coup derrière les oreilles il y a environ une semaine. Maintenant, la question de savoir si moi, je vote maintenant un plafond de dépenses augmenté en 2024 alors même que la tutelle est en train de se prendre les pieds dans le tapis – c'est peut-être volontaire d'ailleurs, l'avenir nous le dira –, cela me pose problème. Il y a des éléments nouveaux depuis ce temps-là.

Finalement, en changeant votre titre, vous avez attiré mon attention sur le fait que ce n'était pas simplement un truc de maquette, que ce sont de véritables augmentations de dépenses qui, d'une

certaine manière, anticipaient sur les décisions de recettes. Par conséquent, je vais peut-être changer mon vote.

Mme la Présidente :

Vous avez raison, M. Deguet, d'évoquer ce point. Le plafond pourra être rediscuté. Nous ne perdons pas espoir collectivement que le dialogue qui va continuer à s'exercer pour chercher des solutions et des hypothèses permette en effet d'obtenir des recettes supplémentaires. Nous verrons à quelle hauteur. Nous adapterons à ce moment-là. Je pense que le premier semestre de l'année 2024 va, au moins, servir à cela.

M. ALBERT :

Nous sommes à la fin du 11^e programme. C'est la dernière année. Ce n'est pas parce que nous votons un budget que nous devons le consommer. Il faut être prudent. C'est comme un budget municipal ou communautaire, on vote un budget, ensuite on adapte. Nous aurons le temps d'adapter nos dépenses en fonction de ce que nous allons avoir. Laissons-nous la possibilité, au contraire, de pouvoir le dépenser.

Mme la Préfète :

Qui peut le plus peut le moins. Nous pourrions adapter mais gardons une ambition collective.

M. GANDRIEAU :

Nous avons l'habitude de mesurer de petits budgets. Si nous dépensions toutes les lignes budgétaires que nous inscrivons, nous serions en difficulté à la fin de l'année. En clair, il existe plusieurs méthodes : soit on augmente chaque ligne budgétaire, soit on met sur une ligne et l'on sait à ce moment-là qu'on ne dépassera pas.

Comme M. Deguet, j'avais aussi une difficulté en voyant « révision du plafond » après avoir vu « révision de la maquette ». Nous sommes très regardants sur cela mais la délibération indique bien : projet de révision de la maquette financière du 11^e programme et saisine du comité de bassin pour avis conforme. Elle est complète. C'est celle-là que je vous demande de voter.

M. GUTTON :

J'ai noté que M. Deguet nous faisait confiance. Avec Sophie Croiset qui est en charge du service des finances de l'agence de l'eau mais également avec l'agent comptable, nous veillons en permanence à la soutenabilité de tout ce qui vous est présenté. Je suis là depuis quelques années et l'agence n'a jamais été en difficulté financière. Nous ne vous ferions pas de proposition qui ne serait pas soutenable financièrement. J'insiste là-dessus. C'est un point important. 50 M€ rapportés aux plus de 2 Mds d'euros du programme d'intervention sur six ans, cela reste quand même limité.

J'expliquais hier à une interlocutrice du ministère qu'on compare souvent le programme d'intervention de l'agence à un paquebot parce que 2,2 Mds d'euros, c'est un programme important financièrement. En même temps, cela peut être assez agile parce que nous sommes en capacité à ajuster et à réguler nos engagements et nos financements.

D'abord, en effet, nous pouvons ne pas aller au plafond. Cela fait vraiment partie de la mission de pilotage du conseil d'administration et de sa commission Budgets et Finances.

Nous pouvons aussi réguler nos paiements. Actuellement, il faut savoir que nous payons pratiquement à 30 jours toutes nos subventions. Je ne connais aucune collectivité qui fasse mieux. Je crois qu'aucun financeur public ne paie aussi vite que l'agence de l'eau. Nous pouvons, à certains moments, si nous avons une forte demande de crédit de paiement, réguler.

Puis, nous réajustons aussi. D'ailleurs, on pourra adapter le début du 12^e programme. D'ici la fin de l'année 2024, nous verrons clair sur notre capacité à augmenter les redevances. A ce moment-là, dans la maquette financière que nous vous présenterons – je crois que Sophie Croiset avait

présenté les principes de construction de la maquette financière du 12^e programme –, nous tiendrons compte de l'ambition financière du 12^e.

Nous avons des outils de régulation qui font que je peux garantir ici, aujourd'hui, que le budget 2024 sera entièrement soutenable.

Mme la Présidente :

Nous avons un gros fonds de roulement. Il faut le consommer, sinon on va nous le prendre.

M. DEGUET :

Du coup, je vais refaire une explication de vote. Soyons clairs, tout ce qui est en train de se passer nous oblige à nous poser des questions sur à peu près tout. Il est absolument légitime de s'en poser aussi sur 2024.

Deuxièmement, nous sommes dans une période où la négociation est ouverte. Le sens de la délibération d'hier, c'est que nous soutenons les initiatives des présidents de comité de bassin pour négocier. Dans une négociation qui est ouverte, il arrive que l'on ait besoin de manifester les soutiens sous des formes différentes.

Par ailleurs, cette négociation est ouverte sur une période relativement courte. Ladite période sera vraisemblablement terminée en février au moment où le vote conforme interviendra au comité de bassin. Franchement, le comité de bassin aura parfaitement l'occasion de sanctionner, ou de ne pas sanctionner, ce qui sera passé.

Je parlais auparavant de confiance. M. Gutton sait très bien que nous n'avions jamais remis en cause la soutenabilité, donc ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Eu égard à tout cela, nous allons avoir le même vote qu'en commission. Nous verrons si des éléments de situation pourraient le changer. Nous nous donnons rendez-vous au comité de bassin de février. Nous voterons donc pour.

M. DORON :

Bonjour à toutes et à tous. Je rejoins les observations qui ont été faites et qui viennent en écho au débat que nous avons eu hier en comité de bassin. Par contre, le propos de Mme la Présidente du conseil d'administration m'interpelle quand elle indique que nous avons un fonds de roulement et qu'il faut le consommer. Je ne voudrais pas que le fonds de roulement soit assimilable ou vienne compenser à terme le désengagement de certaines recettes en matière de redevances. Ce serait, à mon avis, un très mauvais signal auquel je serais fortement hostile.

Mme la Présidente :

Je partage les propos de M. Doron. Mon expression était peut-être un peu rapide mais il faut que nous puissions à la fois nous appuyer sur les réserves pour avoir un budget 2024 soutenable, mais aussi trouver des solutions sur la durée.

M. GUTTON :

Ce qui me semble important, c'est que dans ces périodes un peu complexes que nous connaissons, le conseil d'administration puisse jouer pleinement son rôle. Les agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat. Il me semble essentiel que la gouvernance se déroule au conseil d'administration. C'est ici qu'on décide du programme d'intervention, des recettes et des dépenses. C'est ici qu'on doit ensuite faire les priorisations dans les différentes lignes du programme par rapport aux objectifs qui nous sont fixés par le gouvernement, notamment la reconquête de la qualité des masses d'eau, et je l'ai dit en introduction, les priorités du plan Eau gouvernemental.

Mme la Présidente :

Certes, il faut que la gouvernance s'exprime ici. Toutefois, le gouvernement est également fondé, dans ses compétences, à prendre des décisions. Ce conseil d'administration est légitime. Le président du comité de bassin l'est également à aller discuter avec le gouvernement pour indiquer qu'il n'est pas d'accord ou pour dire comment on fait.

Mme GALLIEN :

Bonjour à toutes et à tous. J'écoute avec attention vos propos. Bien sûr, je voterai favorablement ces 51 M€ de plus. Je rappelle que nous sortons d'une crise Covid, d'une phase d'inflation et d'une période où le plan Eau n'existait pas. Je sens que même des territoires qui n'étaient pas forcément très allants pour mettre en place des choses fondamentales sur la quantité et la qualité de l'eau le sont maintenant. Au niveau de la commission des aides, il y a vraiment un engagement très fort, y compris des collectivités, sur les accords de résilience et autres.

Je crois qu'il faut voter ces 51 M€ malgré ce que nous avons entendu hier. J'espère que ce dont nous avons débattu longuement hier ainsi que la grandeur géographique de ce bassin Loire-Bretagne, à savoir les 28 % du territoire qu'il représente, seront pris en considération au plus haut niveau, y compris au niveau des agences.

J'espère, comme vous l'avez tous indiqué, qu'avant le prochain CB de mi-février, nous aurons des accords et des moyens qui iront dans le sens de la politique majeure que nous menons ensemble.

M. DEGUET :

Je voulais rajouter au propos de M. Gutton sur le rôle du conseil d'administration que le vote conforme du comité de bassin constitue également une responsabilité. Il ne faut pas oublier le comité de bassin.

Mme ROUSSET :

Bonjour à tous. Je voulais simplement indiquer que j'étais d'accord avec M. Deguet et M. Gandrieau concernant la philosophie des budgets au niveau des collectivités. Nous avons, les uns et les autres, l'habitude de ce genre de budget. Or, nous sommes à l'agence de l'eau pour porter une politique technique. En fait, il faut nous donner les ambitions et les moyens financiers de le faire. Tout l'enjeu est bien d'avoir les moyens et de montrer que nous continuons et que nous voulons être proactifs sur le sujet. Cela me convient ainsi.

M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix la délibération aux pages 3 et 4 du troisième tome, avec l'article 1 sur les chiffres et l'article 2 sur la saisine du comité de bassin pour avis conforme. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Projet de révision de la maquette financière du 11^e programme et saisine du comité de bassin pour avis conforme.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-151 du 14 décembre 2023.

BUDGET INITIAL 2024

Point « budget et finances » n°4 de l'ordre du jour

M. GANDRIEU :

Ce budget 2024 a été élaboré en tenant compte du budget rectificatif n°2 2023 présenté précédemment.

Il reprend les prévisions d'émissions pour l'exercice 2024 inscrites dans les recettes prévisionnelles du 11^e programme, tout en intégrant les ajustements d'assiettes validés par les instances de bassin.

Ce budget est marqué par :

- la dernière année du 11^e programme et l'augmentation du plafond de dépenses de 51 M€ exposée précédemment, portant le niveau des autorisations d'engagement à 411,78 M€ ;
- des dépenses de personnel en hausse, avec une hypothèse d'une augmentation des effectifs à hauteur de 11 ETPT sur 2024 ;
- une maîtrise globale des autres dépenses de fonctionnement et des dépenses liées malgré les hausses liées au coût énergétique ou à des reports de projets entre 2023 et 2024 ;
- des dépenses d'investissement en forte augmentation en raison de la réalisation de la délégation Armorique et de l'avancée des projets informatiques mutualisés ;
- des contributions aux opérateurs du MTES et à l'Etat en hausse de 2,23 M€, résultant du projet de loi de finances 2024.

Le niveau des RAP (restes à payer) serait proche des 760 M€ pour les RAP portant sur les subventions. Cela inclut les montants versés à l'ASP et dans le cadre des PSE (paiements pour services environnementaux) pour 47,33 M€, mais également des RAP sur les recettes fléchées pour près de 31 M€.

J'avais une conférence l'autre jour avec des gens du territoire qui ne comprenaient rien du tout à l'eau et qui voulaient comprendre. J'obligeais à ce qu'il n'y ait pas de sigle parce que c'est du chinois pour certaines personnes. Je suis désolé parce que je ne connais pas tous les sigles non plus. C'est ainsi. C'est très compliqué. On s'amuse beaucoup avec ces sigles...

La commission a émis un avis favorable sur ce projet de délibération.

Mme CROISSET :

Je vais vous présenter le budget à travers quelques diapositives. Sur les redevances émises, nous avons inscrit au budget un montant prévisionnel de 363 M€ de redevances à émettre sur le bassin. Vous voyez que c'est inférieur à l'année 2023. En effet, il était noté dans le projet de loi de finances l'arrêt de l'acompte « pollutions diffuses ». Nous l'avons anticipé dans le budget. Depuis, nous avons eu d'autres consignes. Cet acompte doit bien figurer dans notre budget et sera bien versé dans le cadre du premier budget rectificatif de l'année 2024. Il sera donc réintégré 16 M€ de recettes émises sur le bassin.

De la même façon, nous aurons 16 M€ de plus sur nos recettes encaissées. Pour l'instant, le montant prévisionnel inscrit dans le budget est à 373,77 M€. Je vous rappelle que ces recettes encaissées proviennent des recettes émises sur la fin de l'année 2023 et sur les premiers mois de l'année 2024. A ces 373,77 M€ des premiers budgets, nous ajouterons 16 M€, ce qui fera que nous serons très proches du plafond de recettes de l'année 2024.

L'agence va encaisser d'autres recettes. Nous avons environ 3 M€ de recettes propres qui proviennent principalement des loyers de l'ensemble des locataires que nous avons sur nos différents sites, des annuités journalières et des annulations ou demandes de paiement quand il s'est avéré que nous avons fait un acompte sur des subventions trop importantes et que nous récupérerons à hauteur des dépenses réellement réalisées par le MOA.

Nous avons également 29,7 M€ de recettes fléchées qui devraient être versées par l'Etat sur 2024.

Puis, nous avons un peu plus de 26 M€ de remboursement sur les avances consenties sur les programmes antérieurs.

Je vous ai mis l'information selon laquelle il y a encore 193 M€ de recettes qui doivent être perçues jusqu'en 2038.

En termes de dépenses, je vais commencer par les dépenses hors aides. Je vous ai mis les quatre enveloppes sur lesquelles vous devez voter à la fin.

Sur le personnel, nous avons une augmentation de la masse salariale de 1,26 M€. Cela est dû à plusieurs facteurs, dont 11 ETPT supplémentaires. Ce chiffre pourra être ajusté selon la notification du plafond, toujours dans le cadre du BR1 de 2024.

Nous avons également une augmentation naturelle du glissement vieillesse technicité de 1,7 % et l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents de la fonction publique au 1^{er} janvier 2024.

Sur le fonctionnement, nous avons une quasi-stabilité des dépenses de la ligne 41 malgré la pression inflationniste. Nous avons essayé de trouver d'autres pistes. La ligne 41 concerne le fonctionnement pur de l'agence. Nous avons donc essayé de réduire nos fonctionnements sur d'autres choses pour essayer d'arriver à l'équilibre.

L'investissement, comme il vous a été annoncé tout à l'heure, est en très nette hausse en raison de la construction de la délégation Armorique. Je rappelle que vous l'avez voté au dernier conseil d'administration pour 1,5 M€.

Puis, nous avons les études liées à la DSIUN qui sont vraiment en plein essor, notamment à la suite du changement de logiciel de traitement des aides qui doit avoir sa réalisation au 1^{er} janvier 2025.

Sur les dépenses liées, donc tout ce qui est études et connaissance des données, nous avons une légère augmentation de 2 %. Cela découle principalement de la rémunération que nous pouvons donner à nos distributeurs d'eau. Pourquoi avons-nous cette augmentation ? Vous savez que nous rémunérons à 0,15 centime par facture émise pour collecter la redevance. Plusieurs collecteurs ont fait le choix de faire plusieurs facturations dans l'année au lieu d'une facturation pour avoir, à mon avis, un meilleur taux de paiement de l'ensemble des contribuables. Cela fait que nous payons potentiellement deux, voire trois factures par an, ce qui a augmenté le montant versé aux distributeurs d'eau.

Puis, comme cela a été évoqué tout à l'heure, on augmente les contributions de 2,23 % pour tenir compte du projet de loi de finances 2024.

Sur les aides, nous avons une dotation correspondante à celle des lignes « programme » de la dotation 2021, augmentée des prévisions de la révision de 51 M€. Nous avons mis la répartition par domaine, charge après au conseil d'administration et à la commission Programme dans un premier temps de répartir ces 51 M€. Nous avons bien, au niveau du budget, une enveloppe globale. Le travail se fera à la fois à la commission Programme et dans le conseil d'administration.

Les crédits de paiement atteignent 292 M€ au titre des subventions. S'ajoutent 18 M€ que nous allons verser sous forme de subventions fléchées où là, nous recevrons les recettes de l'autre côté. Sur ces 292 M€, à peu près la moitié va porter sur les aides 2024. Vous savez que nous versons à peu près 50 % à notification sur l'ensemble de nos dossiers. La moitié sert donc à payer les anciens dossiers par rapport à l'avancement de ces derniers.

La soutenabilité budgétaire s'apprécie au regard de trois données, d'abord le fonds de roulement qui a été évoqué tout à l'heure de 113 M€ mais attention, c'est bien avant la comptabilisation en charges des avances versées à l'ASP de 39,5 M€, et dans le cadre des PSE, de 7,83 M€. On pourrait donc dire que le « vrai » fonds de roulement de l'agence, si l'on passait toutes les écritures, serait à 64,5 M€, ce qui est déjà beaucoup plus modeste pour un établissement comme le nôtre.

Nous avons une trésorerie que nous visons à 36 M€, complètement dans la recommandation de l'Inspection générale des finances qui nous donne un niveau entre 30 M€ et 50 M€. Si nous rajoutons les 16 M€ et que nous ne faisons pas de paiement, nous aurons une trésorerie qui va dépasser les 50 M€.

En termes de restes à payer, nous sommes à 759,93 €, donc toujours en deçà des deux années de redevances. Néanmoins, il ne faut pas oublier que nous avons tous les acomptes versés à l'ASP et dans le cadre des PSE. Ainsi, les vrais restes à payer qui nécessitent une sortie de trésorerie de l'agence sont de l'ordre de 681 M€, sachant que dans ces 681 M€, il y a aussi tous les dossiers qui découlent des recettes fléchées à hauteur de 30 M€.

Qu'est-ce qui va donc sortir vraiment de la trésorerie de l'agence de l'eau ? C'est sur ce montant qu'il faut que nous soyons vigilants quand nous faisons la soutenabilité. En effet, les 759 M€ ne sont plus que 650 M€. Il faut toujours être prudent quand on regarde les chiffres parce que les restes à payer sont composés de plusieurs types de restes à payer. Les vrais restes à payer sur la trésorerie de l'agence Loire-Bretagne seront donc de 650 M€, sans potentiellement des dégagements au solde des dossiers.

Par conséquent, vous allez être amenés à vous prononcer et à voter sur l'ensemble de ces données, à savoir :

- un plafond d'emploi de 296,9 ETPT ;
- une variation de trésorerie de - 7,59 M€ ;
- un compte de résultat prévisionnel de - 28,27 M€ ;
- une capacité d'autofinancement de - 23,27 M€, donc toujours l'écart des 5 M€ amortissement ;
- des restes à payer budgétaires de 779,6 M€

Quelle est la différence entre les restes à payer budgétaires et les restes à payer de subventions ? Les restes à payer budgétaires, ce sont tous les engagements que nous avons pris sur les marchés. Parfois, nous avons pris des engagements sur des marchés de quatre ans. C'est la différence entre les restes à payer de subventions et budgétaires.

Enfin, vous avez une variation de fonds de roulement de - 37,35 M€, ce qui porterait notre fonds de roulement, au maximum, à 113,68 M€.

M. GANDRIEAU :

Vous avez, pages 25, 26 et 27, les tableaux sur le fonds de roulement, la trésorerie et les RAP, avec ce qui a été indiqué sur les chutes à fin 2024 qui peuvent être un peu différentes. Cela vous permet de remonter jusqu'à 2019 et de voir les évolutions du fonds de roulement et de la trésorerie.

M. MARQUES :

Bonjour à toutes et à tous. J'aurais une explication de vote et ensuite une question. En commission Budget la semaine dernière, j'avais voté pour ce budget. Cette fois-ci, je vais m'abstenir pour plusieurs raisons. D'abord, je ne peux pas voter contre puisque ce budget fait apparaître la création de 11 postes au sein des agences, ce dont je me satisfais. Il faut bien des moyens pour fonctionner. Toutefois, il y a eu également un certain nombre d'évènements depuis mardi dernier. Je vais donc m'abstenir et je m'en expliquerai plus tard.

J'ai aussi une question. J'ai eu des informations assez inquiétantes de mes collègues de l'agence Seine-Normandie. Maintenant, les services informatiques sont mutualisés au sein de ce que nous appelons la DSIUN (direction des services informatiques et des usages numériques). Je voudrais être rassuré sur le déploiement de Rivage au 1^{er} janvier 2025 et sur le système financier puisqu'apparemment, il y aurait des soucis chez eux. Je ne suis pas spécialiste mais j'aurais voulu une réponse à ces inquiétudes qui viennent de nos collègues de Seine-Normandie.

M. GUTTON :

La DSIUN, qui est notre direction des systèmes d'information en interagences, porte la création d'un système d'information unique et commun aux six agences de l'eau. C'est évidemment un défi puisqu'il faut faire converger l'ensemble de nos outils informatiques, ce qui passe aussi par un rapprochement de nos méthodes de travail. C'est extrêmement intéressant mais chronophage pour l'ensemble des équipes, y compris les équipes métiers dans les différentes directions de l'agence de l'eau.

Un des enjeux essentiels pour nous, ce sont les questions financières, avec notre SIGF (système d'information de gestion financière) qui est l'outil qui nous permet de gérer les 400 M€ évoqués et qui doit être en interface avec tous les autres outils informatiques de l'agence de l'eau, et l'outil de gestion des aides qui s'appelle Rivage, qui existait déjà en Rhin-Meuse, qui a été mis en œuvre en Adour-Garonne et qui a vocation à être déployé dans les six agences de l'eau.

Nous avons, la semaine prochaine, une réunion des directeurs généraux pour statuer complètement sur le calendrier. L'objectif est de pouvoir basculer sur Rivage à six dès le 1^{er} janvier 2025, donc à la mise en place du 12^e programme d'intervention. Cela nous semble cohérent par rapport au calendrier de gestion des aides. Il y aura un arbitrage à faire la semaine prochaine sur la bascule, sachant qu'on pourrait fonctionner par groupe de deux. Les agences Adour-Garonne et Rhin-Meuse, ayant déjà l'outil, basculeront sur la nouvelle version. Les agences Loire-Bretagne et Artois-Picardie pourraient être en deuxième étape. Les agences Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie pourraient basculer dans un troisième temps.

Voilà où nous en sommes. Je reste prudent par rapport à la réunion que nous aurons la semaine prochaine. Nous pourrions communiquer très vite dans les jours qui suivront auprès des équipes. Celles de l'agence Loire-Bretagne, qui sont mobilisées sur la gestion des aides, sont en attente aujourd'hui de ce nouvel outil, ce qui est une bonne chose.

Ensuite, sur le système de gestion financière, nous allons avoir un décalage important. Nous espérons pouvoir faire la bascule en même temps. Clairement, ce n'est pas possible. Il y a eu un problème de commande publique. Cela a été bloqué au niveau du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie qui porte le pilotage de ces outils informatiques. Nous sommes donc plutôt sur un calendrier 2027 pour l'outil de gestion financière. Il va falloir que nous travaillions avec les outils actuels, c'est-à-dire Qualiatic qu'il faudra faire monter en version et qui restera interfacé avec l'outil Rivage, sachant que c'est déjà le cas en Adour-Garonne qui a déjà Qualiatic et Rivage. Nous pensons que l'exercice n'est pas si compliqué puisqu'il a été réalisé chez nos collègues de Toulouse.

Mme BRUNY :

Merci, M. le Directeur, de nous avoir donné quelques éléments d'information sur ce programme Rivage. Ce n'est peut-être pas le lieu ni le moment mais pouvons-nous avoir quelques informations complémentaires sur le traitement des dossiers ? Qu'est-ce que cela implique sur les modalités de gestion des aides, notamment nos taux d'intervention et nos conditions générales ? Il me semble que dans les agences de l'eau, nous n'avons pas des fonctionnements et des règles d'octroi d'aide identiques, donc cela me questionne.

M. GUTTON :

De toute façon, il faudra bien que nous venions vous présenter Rivage puisque la commission des aides sera préparée à partir de cet outil. Il y aura des évolutions en la matière puisque nous sommes sur un outil entièrement dématérialisé. La préparation des commissions se fera donc par l'intermédiaire de Rivage. Nous verrons comment cela s'organisera mais nous pourrions vous le présenter.

En effet, il y a un travail de convergence que nous avons dû faire même si le SI Rivage gèrera bien des programmes qui resteront différents. Il n'est pas du tout prévu que les agences de l'eau aient un seul programme d'intervention. La commission Programme reste évidemment « souveraine ». La discussion continuera à être gérée dans les bassins.

En revanche, il y aura sans doute une convergence dans certaines règles générales, par exemple des règles de dépôt de dossiers, de complétude de dossiers, de date de démarrage d'opérations... Là, nous allons converger à six – c'est plutôt une bonne chose – en continuant à nous rapprocher des règles de l'Etat. Nous reviendrons vers vous en commission Programme quand nous aurons à travailler sur les règles générales. Ce n'est pas l'outil qui induira nos règles, c'est le fait de travailler ensemble qui nous a obligés à nous questionner sur nos règles et à converger sur le sujet.

M. DEGUET :

J'ai une explication de vote qui est très claire. Un budget 2024, dans les circonstances actuelles et dans les circonstances d'incertitude qui pèsent, a un côté un peu compliqué au milieu de cette période. Nous l'avons vu dans la présentation du budget, des mesures sont annoncées dans le projet de loi de finances 2024, lequel vient de subir un certain nombre de modifications. C'est toujours un projet de loi de finances, donc on ne peut pas dire qu'il soit véritablement stabilisé. Prenons la contribution à l'OFB. Peut-être que quelqu'un va aller manger chez la Première ministre et va obtenir d'un seul coup 7 M€ ou 8 M€ de plus. Je ne sais pas. On peut tout imaginer.

Ces questions changeront effectivement en 2024 mais bien plus que cela, 2024 sera en anticipation du 12^e programme. Les mesures que nous prenons en compte maintenant sont, en partie, des mesures d'anticipation sur 2024. Le programme qui suit est percuté complètement, et pas simplement de façon putative, à la faveur des rencontres de la Première ministre. C'est plus profond que cela.

Nous sommes donc fondés à dire que nous ne voulons pas le voter. Cependant, je ne veux pas éliminer la dimension tactique de la chose, notamment la dimension de dialogue avec l'Etat. Dans la lignée de ce que nous avons voté hier, je pense donner comme échéance la fin de l'année. En effet, c'est en gros à la fin de l'année qu'il faut qu'il y ait un budget 2024 voté, sauf à tomber dans des procédures complexes de budget imposé. En tout cas, nous avons jusqu'à la fin 2023.

Je pense qu'il est tout à fait intéressant que nous prenions ici l'initiative de dire à l'Etat – je ne sais pas qui est l'Etat en l'occurrence parce que cela commence à devenir compliqué, mais en tout cas à la tutelle – qu'une responsabilité a été prise, donc il faut qu'elle assume cette responsabilité par rapport à nos questions. Il faut qu'elle réponde à la demande de concertation avec les présidents de comité de bassin, que pour cela elle a une quinzaine de jours et que nous sommes tout à fait prêts – je le dis de façon claire – à voter le budget parce que vous avez bien compris que la question n'est pas celle-là, elle est plutôt de savoir quelles sont les réponses qui nous seront apportées et elles sont nécessaires.

Pour ces deux raisons – la première, c'est l'incertitude et nous sommes fondés à dire que nous avons besoin d'y voir clair, et la deuxième, c'est que nous savons que nous attendons une réponse et que les échéances qui sont posées doivent avoir des réponses d'ici là –, nous voterons contre et j'appelle le conseil d'administration à faire de même.

Mme la Présidente :

M. Deguet dit ne pas savoir qui est l'Etat. A priori, si l'on en croit l'article 72 de la Constitution française, le représentant de l'Etat dans le département, dans la région et même dans le bassin, c'est moi. Je représente tous les ministres, sauf ceux de la Justice et de l'Education nationale.

Cette précision juridique étant apportée, je pense que renoncer à voter ce budget 2024, c'est renoncer à votre souveraineté puisque cela veut dire que l'agence ne fonctionnera pas du tout, sauf à payer les salaires, l'électricité et les coups partis mais aucune aide nouvelle. En revanche, le besoin de dialogue, de trouver des voies de passage et des solutions est effectivement tout à fait indispensable. On pourra revenir après en fonction des résultats de ces concertations.

M. ALBERT :

Nous allons passer une délibération sur les redevances bientôt. Je dirai quelques mots à ce sujet.

Ma première réflexion par rapport aux propos de M. Deguet, c'est que nous sommes déjà à la mi-décembre. A part nous réunir la veille du Jour de l'an, je ne sais pas comment nous pouvons trouver des dates. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que nous venons de voter une modification de maquette en intégrant déjà un petit peu les recettes à venir avec ces 50 M€. Je me pose la question de savoir jusqu'où nous pouvons aller. Cela dépend de quelle stratégie nous voulons. Si c'est montrer à l'Etat que nous voulons des recettes supplémentaires – nous avons déjà intégré cela dans la modification de la maquette –, le vote du budget 2024 inclut cela, c'est-à-dire la vitesse pour passer à l'année 2025 sur les redevances à fond.

Je suis d'accord avec M. Deguet pour dire qu'il faut que nous avançons tous dans le même sens. La proposition qui va bientôt être faite sur les redevances ira dans cette direction. Celle qui a été émise par le comité de bassin tend aussi à demander surtout des recettes supplémentaires. Ne pas voter le budget reviendrait à donner un mauvais signe à l'Etat. Au contraire, nous devons montrer que nous votons le budget parce que sur 2024, nous avons déjà intégré les recettes supplémentaires qui sont demandées.

Mme HAAS :

Certes, nous voulons des financements supplémentaires mais nous voulons surtout les financements promis pour mettre en place les politiques que nous portons.

Personnellement, je m'abstiendrai sur ce budget dans le sens où nous sommes à la croisée des chemins. Nous avons énormément de travail devant nous. Nous voyons déjà les conflits et les tensions que cela crée dans notre comité de bassin. Cela nous affaiblit. Pour moi, l'Etat joue un mauvais rôle, à savoir le rôle d'affaiblir finalement une instance démocratique que l'Europe entière nous envie. Nous nous retrouvons aujourd'hui à négocier parce que nous avons cette pression financière énorme qui va s'accroître. Les derniers mots de Mme la Première ministre les plafonds mettent de nouveau le comité de bassin dans une situation extrêmement fragile. Cela nous fragilise démocratiquement et dans notre capacité à faire. Pour cette raison, je m'abstiendrai pour marquer le coup.

J'entends bien que nous ne sommes pas là pour nous couper les ailes. Néanmoins, il y a un rapport de force à instaurer pour se faire entendre dans cette délicate posture qui est la nôtre.

M. BURLLOT :

Je préfère préciser les choses. Je me suis posé beaucoup de questions par rapport aux moyens que nous allons avoir pour agir. Je ne me fais aucune illusion sur ce qui va se passer d'ici la fin de l'année. Je dis bien aucune, malheureusement, parce qu'il n'y a pas de réponse au courrier qui a été adressé par les six présidents de comité de bassin. Il n'y a pas de réponse de la Première ministre. Hier, nous avons eu un comité de bassin. J'ai lancé des appels dans tous les sens mais personne ne m'a demandé ce qui s'était passé, donc je ne me fais pas trop d'illusion sur la réponse qu'ils vont nous apporter. Cela dit, je ne décourage pas.

Le calendrier de fin d'année me paraît bien compliqué. Je ne suis pas sûr que si nous reportons le CA, nous puissions progresser. J'entends bien la proposition de M. Deguet mais je ne suis pas sûr que dans quinze jours, nous aurions plus d'éléments. Si nous ne voulons pas pénaliser nos collectivités comme vous l'avez dit... Je pense aussi à la question des MAEC et aux agriculteurs qui sont dans l'attente des contrats de renouvellement. Pour eux, c'est vital. Si nous ne votons pas le budget, nous ne pourrions pas non plus apporter ce genre de réponse.

Par conséquent, je pense qu'il faut le voter. De toute façon, cela ne changera rien de ne pas le voter. Toutefois, nous allons continuer à plaider notre cause. Des engagements ont été pris. Il faut que le bassin Loire-Bretagne soit légitimement servi dans ce plan gouvernemental.

M. GUTTON :

Je crois que nous avons tous été un peu... Je ne sais pas s'il faut parler de vive émotion ou de sidération. En effet, à la suite des annonces qui avaient été faites, qui étaient quand même assez précises sur les plans de financement, le changement de pied nous a tous surpris et peut amener à une réaction politique. Après, il me semble que c'est le comité de bassin qui est le premier lieu de réaction politique des élus du bassin.

Prendre en otage le budget a pu être efficace par le passé. Aujourd'hui, les textes budgétaires font qu'en réalité, le rapport de force a été inversé. En réalité, ne pas voter le budget amène à bloquer tout le système. Cela a été prévu de cette façon puisque l'on ne nous autoriserait plus que les dépenses de base, à savoir tout ce qui a déjà fait l'objet d'un engagement ainsi que le fonctionnement basique de l'agence. Tout le reste est bloqué. Nous ne pourrions plus recruter puisque c'est une dépense nouvelle. Nous ne pourrions plus prendre une seule décision de subventions nouvelles. Nous continuerions à payer tous les engagements déjà pris. Là, nous verrions nos restes à payer se réduire probablement puisque nous ne paierons plus que ce qui a déjà été engagé les années passées, donc plus de nouvelles subventions.

L'agence serait sous le contrôle du contrôle budgétaire qui est certes bienveillant à travers le travail d'Agnes Rivoisy-Maelassaf mais qui applique en même temps les textes nationaux.

Je crois que le budget n'est plus le levier qu'il a pu être par le passé. Il y a peut-être d'autres formes. Je pense que la délibération que vous avez prise au comité de bassin en fait partie. Mme Haas parlait de rapport de force. Ce n'est plus un sujet de rapport de force. Les textes font qu'en réalité, cela affaiblit plutôt l'établissement qu'autre chose.

M. GANDRIEAU :

A mon petit niveau, je ne suis pas non plus convaincu que ce soit un levier. Pour l'instant, je suis plutôt favorable à ce que nous votions parce que je suis trop respectueux, ce qui est normal, de tous les emplois et de toutes les aides à verser qui me semblent prioritaires. Nous ne sommes pas dans un système américain où l'on peut rester jusqu'à 3h du matin pour voir si l'on trouve une solution avec l'Etat en l'appelant directement. Nous avons d'autres leviers qui me semblent plus intéressants, y compris la discussion politique, en face à face, peut-être avec les instances que représente Mme la Préfète ou avec les présidents de comité de bassin que M. Burlot peut rencontrer. Je pense qu'en France, nous avons un peu de bon sens. Au bout d'un moment, nous trouvons des solutions. Cela fait que nous avançons. Je ne suis donc pas favorable à ne pas voter le budget.

M. DEGUET :

En l'occurrence, on est en train de nous faire une espèce de procès comme quoi notre but serait de faire que les gens n'aient pas de subventions. Il faut dire les choses précisément.

Premièrement, cette arme a déjà été utilisée dans ce comité de bassin à plusieurs reprises. Peut-être que les choses ont un peu changé mais dans tous les cas, cela a été réglé avant la fin de l'année. J'ai indiqué de façon très précise que notre but était de mettre une pression avant la fin de l'année.

Deuxièmement, il a été envisagé à un moment – un certain nombre de gens le savent ici – de boycotter purement et simplement ce CA. Toutefois, nous ne l'avons pas fait parce que notre but était de montrer que nous travaillons dans ce CA. Par contre, cela a du sens de dire à la tutelle qu'ici, nous ne votons pas le budget maintenant. Evidemment, nous le voterons le 31 décembre parce que nous sommes responsables, autant que tout le monde ici, sur les questions des aides et des salaires.

Notre proposition est claire. On a le droit de penser que ce n'est pas stratégiquement intéressant, que cela ne servirait à rien. Par contre, on n'a pas le droit de nous renvoyer des arguments comme quoi on est tous tellement conscients des intérêts de l'agence que c'est pour cela qu'on va voter le budget.

Non, laissons les arguments là où ils sont, c'est-à-dire au niveau tactique mais pas à des niveaux de fond qui nous donnent des leçons de morale.

M. GANDRIEAU :

Je ne pense pas avoir donné une leçon de morale. Ce n'est pas du tout l'intention de mes propos. D'abord, c'est ce que je pense. Après, chacun est libre de penser ce qu'il veut. J'estime qu'il y a d'autres moyens qui sont plus puissants. C'est tout. Je connais votre sens des responsabilités. Je ne le mets pas en cause. Je pense même que personne à la tribune ne l'a mis en cause.

Mme la Préfète :

Je soutiens les propos de M. Gandrieau. Je ne pense pas que vous soyez des gens irresponsables. Votre position s'entend aussi.

M. NOYAU :

Il y aura un PLF. Il y aura un 49.3 aujourd'hui ou demain. Il nous faudra du temps pour décanter. De toute façon, que ce soit aujourd'hui ou le 31 décembre, cela ne changera rien. Nous voterons aujourd'hui ce budget.

M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

- *Budget initial 2024.*
- **Adoptée à la majorité (24 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-152 du 14 décembre 2023.

INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Point « budget et finances » n°5 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Mme Françoise Ossant va présenter un dernier point concernant les retours sur les conclusions de l'Inspection générale des finances.

L'Inspection générale des finances a réalisé une mission de vérification du fonctionnement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne entre mi-mai et fin septembre 2023. Le rapport définitif nous est parvenu mi-octobre. Il n'est pas communicable mais il nous importe d'en partager la synthèse et les 13 recommandations qui sont formulées.

Quatre axes ont été audités : les ressources humaines, les finances, la comptabilité et les achats. Globalement, les inspecteurs soulignent :

- la maîtrise des procédures comptables et budgétaires ;
- la maîtrise de la passation des marchés publics et de la gestion des ressources humaines ;
- la pertinence des procédures en matière de collecte des redevances et d'instruction des aides ;
- la démarche de mutualisation engagée entre les six agences de l'eau.

Au niveau des recommandations, celles qui nécessitent des actions sont :

- la question des 2 jours de fermeture qui ne permettent pas d'atteindre les 1.607 heures de travail annuel ;
- un retard dans la réalisation du plan de contrôle interne comptable ;
- la mise à jour des habilitations dans l'application comptable ;
- le défaut de justification pour les marchés non allotis ;
- une succession d'achats d'écrans opérés au profit de la DSI locale aboutissant à un achat sans mise en concurrence au-delà des seuils ;
- et ne plus encaisser des chèques de plus de 1 k€.

La commission a pris acte de cet exposé.

M. GUTTON :

C'est un rapport qui reste confidentiel. Contrairement aux rapports de la Cour des comptes qui sont publiés, celui-ci reste confidentiel mais il nous semblait important que vous en ayez la synthèse. C'est ce qui vous est présenté.

Globalement, les choses sont assez largement positives. Cela a été souligné par la présidente de la commission, par ailleurs directrice régionale des finances publiques, qui est une excellente experte en la matière.

En effet, le sujet le plus délicat – je crois que M. Marquès interviendra tout à l'heure sur le sujet –, c'est celui qui renvoie à 2 jours de congés qui existent depuis 1994. C'est pour vous dire que c'est un sujet ancien qui aurait pu fêter ses 30 ans, qui n'a pas été effacé à l'occasion de révisions des règlements intérieurs, notamment avec le passage aux 35 heures.

Cela ne veut pas dire que les agents ne font pas 1.607 heures. Dans les agences de l'eau, en réalité, beaucoup d'agents vont au-delà du nombre d'heures considéré. Cependant, l'argument n'a pas été jugé acceptable par l'Inspection des finances. Ils ont donc pointé, comme ils l'ont fait dans beaucoup de collectivités locales, ce sujet.

Les directeurs généraux d'agence sont condamnés à mettre en œuvre ce type de recommandation. C'est une obligation. Nos marges de manœuvre sont nulles en la matière. Après, il faut que nous trouvions la bonne solution en lien avec les représentants du personnel.

Nous avons eu l'occasion de saisir la direction des ressources humaines du ministère de la Transition écologique qui connaissait cette situation, qui ne l'a pas découverte à l'occasion de ces rapports. En effet, nous avons un sujet de révision du quasi-statut des agents des agences de l'eau qui date de 2007, qui n'a pas été revu depuis cette date. Ainsi, il y a un décrochage aujourd'hui de ce quasi-statut par rapport aux agents fonctionnaires de la fonction publique de l'Etat.

C'est sans doute le point le plus délicat. Pour le reste, le plan d'action que Mme OSSANT va présenter va répondre point par point aux observations, ce qui va nous permettre d'améliorer le fonctionnement interne de l'établissement.

Mme OSSANT :

Je vais surtout vous exposer les 13 recommandations. Ce qu'il faut retenir finalement, c'est que les inspecteurs concluent à une maîtrise des procédures de l'établissement, par contre avec des marges de progrès et d'amélioration.

Nous avons deux recommandations dans le domaine des ressources humaines :

- le respect de la règle des 1.607 heures de travail annuel ;
- la nomination d'une nouvelle référente « égalité femme/homme », qui est désormais effective puisque c'était lié au départ de l'ancienne référente.

En matière de comptabilité, deux recommandations ont été soulignées :

- réaliser les contrôles dans le calendrier prévu ;
- améliorer le dispositif de contrôle interne en objectivant l'évaluation des risques ; il y a aussi le fait de ne plus encaisser de chèque de redevances supérieur à 1 k€ puisque le Code de l'environnement l'interdit.

En matière budgétaire, il y a trois recommandations :

- maintenir, en fin d'année, 30 à 50 M€ de trésorerie ;
- mettre à jour les habilitations dans le logiciel financier pour permettre le respect de la séparation entre l'ordonnateur et l'agent comptable ;
- modifier l'ordre de mission pour intégrer l'usage d'un véhicule personnel.

Enfin, en matière d'achats publics, six recommandations ont été faites :

- respecter les procédures formalisées lorsqu'il s'agit, dans une année, de cumuler plus de 40 k€ d'achat pour une famille d'achats ; il a été notamment relevé que pour des achats d'écrans, dans l'année, la somme avait été de 92 k€, donc il aurait fallu passer par cette procédure formalisée ;
- réaliser un tableau de suivi des accords-cadres ;
- consolider le calcul de la performance des achats ; cela n'avait pas été effectué en raison de difficultés liées au système d'information et à des collectes de données ;
- intégrer des clauses sociales et environnementales et veiller à l'atteinte des objectifs ;
- réaliser des contrôles internes sur les achats.

Dans ce cadre, l'agence de l'eau entend renforcer les contrôles internes de manière à satisfaire ces recommandations.

M. MARQUES :

Je vais faire une déclaration complémentaire à ce rapport de l'IGF. Je vais vous communiquer plusieurs informations. Ce n'est pas une question, ce sont des informations. En effet, ce rapport et ces recommandations nous sont fournis pour information, donc il n'y a pas de vote.

Lors du conseil d'administration du 9 novembre, j'avais précisé que les agents sont éligibles à la prime de partage de la valeur comme en atteste le site dépendant du Premier ministre servicepublic.fr. J'avais demandé à ce que ce sujet soit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, c'est-à-dire celui d'aujourd'hui. Il me semble que Mme la Préfète avait approuvé ce point. Je constate que ce n'est pas le cas. J'en déduis donc que la direction générale ne

souhaite pas revaloriser les agents par le biais de cette prime de partage de la valeur en 2024, tout comme cette prime a été écartée en 2023.

Deuxième point, je vous informe que les trois organisations syndicales de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ont unanimement boycotté le dernier conseil social d'administration qui devait avoir lieu le 8 décembre, c'est-à-dire vendredi dernier. Ce boycott fait suite à la décision unilatérale des six directeurs généraux des six agences de l'eau de supprimer ces 2 jours de congé dès 2024, sans discussion avec les représentants du personnel, comme vous pouvez le lire dans la recommandation qui se trouve dans votre rapport de retours sur l'inspection de l'IGF.

Je rappelle que ces 2 jours ont été obtenus en 1994 à la suite d'une négociation ministérielle en compensation de primes non reçues. A l'époque, il y avait eu des discussions sur des revalorisations salariales au sein du pôle ministériel. Les agents des agences de l'eau en quasi-statut ont abandonné une partie de ces primes pour différentes raisons et ont eu, en compensation, ces 2 jours.

Il y a un point de blocage aujourd'hui dans les six agences de l'eau sur cette suppression de 2 jours de congé, qui s'ajoute, pour ce qui est de l'agence Loire-Bretagne, au non-respect par la direction générale des règles du dialogue social, avec notamment la publication de fiches de poste sans avis préalable du CSA qui est l'instance représentative.

En conclusion, ces méthodes montrent l'absence de considération pour les agents, une dégradation des conditions de travail et l'absence de dialogue social dans les six agences de l'eau. Aujourd'hui, je dois vous informer que les agents sont en colère.

M. GUTTON :

J'ai plusieurs éléments de réponses. Sur la question des 2 jours, nous n'avons pas le choix. Ce ne sont pas les directeurs généraux qui ont décidé. Quand un rapport d'inspection de l'Inspection des finances pointe une anomalie réglementaire – cela nous a été rappelé par la DRH du ministère –, nous devons mettre en œuvre la recommandation. D'ailleurs, je disais tout à l'heure que ce n'est pas vraiment une recommandation. Si nous passons outre, nous nous exposons directement, en tant qu'ordonnateurs de l'établissement, à devoir un jour compenser le coût que cela peut représenter pour l'établissement. 2 jours pour 300 agents, c'est l'équivalent de 3 postes à l'agence de l'eau. Faites le calcul de ce que cela peut représenter financièrement et qui serait un support devant la Cour des comptes pour engager notre responsabilité.

En revanche, nous pourrions transmettre le courrier que les DG ont adressé à la DRH du ministère. Nous sommes intervenus auprès du ministère pour rappeler qu'il serait bon que parallèlement à la fin de ces 2 jours de congé exceptionnel, nous ayons véritablement une réouverture des discussions sur l'évolution du quasi-statut pour qu'il y ait une actualisation des rémunérations des agents en quasi-statut pour rattraper le retard qui a été pris par rapport aux corps de fonctionnaires similaires.

Vous avez évoqué la prime de partage de la valeur. L'analyse du ministère est que les agents des agences de l'eau ne sont pas éligibles à cette prime. Même réponse que tout à l'heure, l'ordonnateur que je suis, puisque cela ne relève pas directement du conseil d'administration, ne va pas prendre la décision – d'ailleurs, elle n'a pas été prise dans les autres agences de l'eau – d'allouer une prime à laquelle il a été précisé que nous n'avons pas droit. Là encore, j'engagerais personnellement ma responsabilité financière. Je n'ai pas de raison de le faire. Cela représenterait des montants extrêmement importants. Ce que l'on attend d'un ordonnateur, c'est qu'il respecte la loi.

J'ai bien vu l'analyse que les syndicats pouvaient faire mais ce n'est pas celle de ma tutelle. La lecture que je fais n'est pas celle des représentants du personnel, donc je ne vois pas d'ouverture sur ce point. Je pense que la vraie réponse se trouve dans la renégociation du quasi-statut. En fait, c'est la fin de l'actualisation du point qui a entraîné ce décrochage du quasi-statut, c'est-à-dire que si l'Etat avait continué à actualiser le point comme il le faisait par le passé, nous aurions eu une évolution positive. Dès lors qu'on a suspendu pendant de longues années – cela ne fait que depuis l'année dernière qu'il y a une réactualisation du point –, nous avons eu ce décrochage que nous ne pouvons que constater ensemble.

Sur les ouvertures de postes, j'ai voulu aller vite puisqu'il nous était annoncé par Damien Lamotte que nous pourrions avoir – nous n'avons pas encore la notification – jusqu'à 12 postes l'année

prochaine. Nous avons d'ailleurs prudemment budgété 11. Nous reviendrons l'année prochaine devant le conseil d'administration pour faire un ajustement quand la notification sera faite, en ligne avec ce qui était, me semble-t-il, les demandes des représentants du personnel d'ouvrir des postes en délégation territoriale pour assurer la gestion des aides et rapport à la promesse du ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, qui a obtenu ces postes pour décliner le plan Eau dans les services des agences de l'eau.

J'ai effectivement demandé aux délégués territoriaux de me proposer très vite, chacun dans sa structure – ils sont cinq – un poste en fonction de ce dont ils pouvaient avoir besoin pour porter ce plan. Nous n'avons pas encore recruté parce que j'attendais que le budget pour 2024 soit voté – maintenant, il l'est – pour pouvoir assurer ces recrutements. Il s'agit de rédiger les fiches de postes et de démarrer les procédures de recrutement de façon à ce que dès la notification par la DEB (direction de l'eau et de la biodiversité) de ces postes, je puisse les ouvrir.

Nous avons un rendez-vous la semaine prochaine avec les représentants du personnel pour que je puisse réexpliquer cela et les informer aussi où j'en suis des discussions avec les différentes directions de l'agence de l'eau pour pouvoir ouvrir les 7 postes supplémentaires. Nous avons la chance – c'est quand même une sacrée chance puisque ce n'est pas le cas dans tous les services de l'Etat – de pouvoir ouvrir des postes supplémentaires. Cela se fera en transparence, au sens où ils seront présentés avec les représentants du personnel la semaine prochaine puisque j'aurai fini le tour des directions du siège pour faire des propositions d'ouverture de poste pour l'année prochaine.

M. MARQUES :

Pour finir sur ce sujet, nous avons effectivement un certain nombre de points de désaccord. Les différents syndicats vont voir comment ils réagiront à cela dans les procédures légales.

En effet, la non-revalorisation du quasi-statut reste le problème initial. Hier, nous avons des problèmes de recrutement à Nanterre puisque le quasi-statut ne permettait plus de satisfaire les recrutements dans cette ville en raison du coût du logement et de la différence de traitement par rapport à des fonctionnaires d'Etat ou des fonctionnaires territoriaux qui ont des conditions salariales beaucoup plus avantageuses. Par conséquent, nous avons des postes non pourvus à Nanterre. C'était hier.

Aujourd'hui, nous avons des postes non pourvus dans les recrutements des agences de l'eau dans les grandes métropoles (Bordeaux, Toulouse, etc.) où quelqu'un qui travaille dans un syndicat d'eau potable ou dans un syndicat d'assainissement qui serait intéressé par des postes techniques en agence verrait une différence de traitement, en l'occurrence une baisse s'il rentre dans une agence de l'eau. Nous commençons donc à avoir, dans les métropoles, des agences de l'eau qui n'arrivent pas à recruter.

Pour l'instant, nous n'avons pas encore eu ce type de problème à l'agence Loire-Bretagne mais cela pourrait arriver demain dans les recrutements envisagés en 2024.

ELABORATION DU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2025-2030

Point « programme » de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose maintenant de passer à la deuxième partie qui concerne le programme. Je cède la parole à M. Albert.

M. ALBERT :

Nous avons un petit point sur les MAEC et la CAB. Cependant, je vous propose de passer directement à la partie « redevances » parce que notre président du comité de bassin devant prendre congé à midi, j'aimerais qu'il ait quelques éléments par rapport à ce qui va être présenté.

Nous allons passer à la partie « redevances » même si j'aurais aimé que nous passions d'abord la partie « travaux » qui a été abordée par la commission Programme. En effet, il n'y a pas que la redevance en soi, il faut aussi prendre en compte tout le travail qui a été réalisé.

Ce qui vous est présenté là, notamment par rapport à la délibération qui viendra après, résulte des trois tableaux qui se trouvent pages 13 et 14 et qui sont liés aux taux pratiqués dans les agences sur toute la France métropolitaine en matière d'usages domestiques et non domestiques. Cela nous permet par ailleurs de nous comparer aux autres. Le deuxième tableau concerne les 9^e et 11^e programmes. Puis, un troisième tableau porte sur le réalisé prévisionnel du 11^e programme.

La commission a examiné la première délibération le 19 juin. J'avais souhaité, à ce moment-là, que nous votions déjà le fait de relever les recettes complémentaires à hauteur de 82,5 M€. Je vous parlerai de 80 M€ dans ce que je vais vous exposer parce qu'au fil du temps, nous avons recalé les choses. Justement, le calage que nous pouvons faire aujourd'hui des 74,5 M€ et des 25,5 M€ n'est pas figé dans le marbre parce que c'est en fonction des assiettes que nous pouvons avoir d'année en année. Cela peut donc faire bouger un peu les taux, parfois à la marge. Néanmoins, cela nous permet d'avancer et de cranter un peu notre travail à la commission Programme, notamment vis-à-vis des recettes à venir.

Nous avons décliné une orientation. Tout à l'heure, je ferai un petit speech sur comment je vois les choses. La délibération d'aujourd'hui porte sur les 74,5 M€ et 25,5 M€.

La deuxième diapositive vous montre le rajout de l'article 3 dont nous allons discuter tout à l'heure.

En préambule, je vais vous dire quelques mots qui peuvent être un peu humoristiques. Hier, Mme Haas indiquait qu'il serait bien que nous ayons le pedigree des personnes pour savoir qui a des conflits d'intérêts ou pas sur certains secteurs. Je vais commencer par ma destination de vie professionnelle.

Quand j'étais jeune, j'avais deux voies possibles. J'avais le choix entre devenir professeur de mathématique ou agriculteur. Néanmoins, j'aimais la géographie parce que je ne voulais pas perdre le nord. J'ai fini par être agriculteur. Si c'était à refaire, je le referai parce qu'il y a beaucoup de variables et d'équations. En étant professeur de mathématique, il y en a beaucoup moins quand on est dans le domaine de l'enseignement. D'ailleurs, ces variables et ces équations n'ont pas toujours été faciles dans le cadre de mon métier d'agriculteur. Parfois, il y avait même l'infini où l'on a toujours une réponse, une solution mais elle peut être infinie.

Tout cela pour dire que j'ai planché, pas seulement pendant une heure, sur le problème posé et qu'il y a une solution, ou des solutions, à la fin pour résoudre le problème.

On nous a donné les bases essentielles avec une lettre de cadrage, un plan Eau, etc. Cela nous amène sur des dépenses pour répondre au plan Eau, avec une augmentation vu les enjeux sur la qualité de l'eau et les recettes à adapter en conséquence, avec un plafond de recettes. C'est un peu compliqué de ne pas augmenter la part des usagers non économiques ou assimilés, avec l'ajout d'un ingrédient, à savoir l'application d'une surtaxe « pollutions diffuses ».

Résoudre le problème à 80 M€ supplémentaires, c'est assez facile. Les membres de la commission Programme ont proposé neuf scénarios possibles. Je dirais même que nous sommes dans l'infini des solutions. Maintenant, comment allons-nous en choisir un parmi tant de scénarios ? L'idée était vraiment de cranter notre travail et de fixer les parts de 74,5 M€ et 25,5 M€ qui vous sont présentées dans la délibération.

Puis, vu que c'était trop fluide ou trop facile à résoudre, un ingrédient supplémentaire a été ajouté : la modification de la base de départ des 8 M€ pour la pollution diffuse. Nous avons donc une nouvelle donne qui implique une nouvelle résolution du problème, avec la règle des 74,5/25,5 qui vous est présentée aujourd'hui.

Si cette délibération est votée, cela veut dire que quand on perd 1 M€ sur l'économique, on emporte en même temps 3 M€ sur le non économique, plus exactement 2,92 M€.

Quand on parle de supprimer 8 M€ sur les pollutions diffuses, cela veut dire qu'on perd aussi 24 M€ sur les non économiques. Il manque dans la balance 30 M€ sur les 80 M€ que nous avons mis dans notre première délibération.

Quelles sont les solutions possibles ? J'en vois deux. Je donnerai la parole après au président Burlot concernant les pistes qui existent.

Si je vais à Maignon pour rencontrer Elisabeth Borne, notre Première ministre, que j'ai connue en tant qu'ancienne préfète de région et que j'ai côtoyée au cours de quelques réunions, je pense qu'elle va me dire qu'il faut diminuer les dépenses pour trouver les résultats. Je me suis donc amusé à identifier les dépenses que l'on pourrait supprimer, par exemple deux stations par an, comme celles de Clermont-Ferrand et Limoges qui sont de grosses stations, ou deux plans de résilience que sont la Creuse et la Haute-Vienne qui ont été signés. Après, que dit-on par rapport au bon état attendu ? Que dit-on pour pallier au manque d'eau potable sur nos territoires ? Ce sont des éléments qui ne sont pas tenables.

Puis, nous avons aussi le sujet des MAEC agricoles qui n'est pas neutre. On nous demande de mettre plus sur les MAEC. D'un côté, on nous retire une redevance « pollutions diffuses » et de l'autre, on nous demande de financer plus. Cela n'est donc pas tenable.

Les deux solutions sont de l'infini petit à l'infini grand : soit l'Etat nous trouve une solution de lissage sur la surtaxe « pollutions diffuses » qui permet d'atteindre la base de départ, à savoir les 8 M€ – à ce moment-là, nous appliquerons la règle des 74,5/25,5 et nous retrouverons notre 80 M€ de départ –, soit l'apport de l'Etat vient sur nos dépenses à hauteur de 30 M€ à travers une sorte de péréquation entre agences.

Ainsi, voter cette délibération, c'est être en phase avec nos conditions de recettes, c'est-à-dire une augmentation de nos recettes, c'est reposer aussi les conséquences du retrait de la surtaxe et c'est demander à l'Etat de résoudre le problème posé.

Nous pouvons plus ou moins agir sur l'une ou l'autre des deux solutions recettes/dépenses. Il y a un nombre infini de solutions à l'équation. Néanmoins, il est utile de rappeler que faute de décision, la décision de l'année n l'emporte sur la décision n+1 parce qu'on décide toujours les recettes pour l'année d'après. Il faut bien comprendre qu'à un moment donné, plus le temps passe, plus nos recettes ne sont pas à la hauteur de ce que nous attendons. Je pense qu'il y a urgence à agir. Hier, en comité de bassin, M. Burlot parlait d'intervenir auprès des instances.

Finalement, je ne suis pas si têtu et je pense que vous non plus selon le choix que fera l'Etat. Le principal, c'est d'arriver à la solution pour la qualité de l'eau sur nos territoires. C'est pour cela que je vous invite à voter cette délibération. Si l'Etat décide de nous allouer 30 M€ de péréquation « agences », je crois que cela ira bien à tout le monde. Puis, si l'Etat revient sur cette décision de retrait de la surtaxe « pollutions diffuses » et décide un lissage plus lointain, à ce moment-là, nous arriverons chacun à nos fins et tout le monde pourra rentrer dans ses chaumières et être tranquille pour agir sur notre qualité d'eau.

Sinon, il nous faut trouver un moyen de recettes supplémentaires sur la partie économique à hauteur de 8 M€. J'ai trouvé que l'échange avec le président tout à l'heure a été judicieux, donc je lui laisse la parole.

M. BURLLOT :

Je pense que la difficulté que nous avons – je l'ai dit hier –, c'est que quand nous avons travaillé sur le petit cycle de l'eau, le système des redevances était parfait. Plus on consomme, plus on paie. Cela a du sens. Cela marche bien. En l'occurrence, nous sommes en train de changer de dimension. Nous passons du petit cycle au grand cycle. Le désavantage de Loire-Bretagne, c'est qu'il a un grand bassin très rural. Même si les cotisations agricoles payées par les agriculteurs sont les plus élevées en pourcentage par rapport à tous les autres bassins (tableau page 14), nous voyons bien que cela ne suffit pas. Il faut donc essayer d'imaginer d'autres solutions ou d'autres pistes.

J'en ai une. Il s'agit bien de discuter entre Rhône-Méditerranée-Corse, qui percevra les 60 M€, et Loire-Bretagne qui ne percevrait que 1 M€. Il y a quelque chose qui nous lie, c'est la centrale hydroélectrique de Montpezat. Mme Gallien parlait hier de plusieurs centaines de millions de mètres cubes d'eau qui sont transférées de la Loire vers l'Ardèche, donc vers le Rhône, et ce, à titre gracieux. J'ai même cru comprendre ce matin que c'était l'endroit où la chute d'eau se déroulait qui touchait les taxes. Ainsi, les taxes hydroélectriques seraient payées à Rhône-Méditerranée-Corse avec l'eau de Loire-Bretagne. Néanmoins, ce n'est pas le plus important. On parle de 100 k€ par an. Ce n'est pas rien mais ce n'est pas très important.

Par contre, à l'initiative de M. Combemorel, j'ai eu l'occasion d'aller visiter Montpezat. Mme Gallien et Mme Rousset nous ont, à plusieurs reprises, interpellés sur ce prélèvement, donc j'avais

souhaité aller voir. J'y suis allé et j'ai rencontré des élus de l'Ardèche. C'était très intéressant. Que disent les élus de l'Ardèche ? Ils me disent : « Attendez, ce n'est pas uniquement de la production hydroélectrique, c'est du soutien d'étiage à tous les prélèvements qui sont dans l'Ardèche aujourd'hui ». Un élu m'a même indiqué : « Si vous retirez le transfert de l'eau, les autorisations que l'Etat attribuait au titre des rejets de stations d'épuration ne passent plus ». Ainsi, ce n'est pas uniquement un prélèvement hydroélectrique.

Par conséquent, j'ai une proposition très simple qui consiste à appliquer une taxe de prélèvement sur les 200 millions de mètres cubes et là, nous avons notre recette.

M. ALBERT :

Si nous appliquons la taxe de prélèvement sur 200 millions de mètres cubes, cela représente 7,2 M€ Nous sommes pratiquement sur les 8 M€ qui nous manquent sur la partie économique. Cette eau ne revient jamais sur la Loire. A un moment donné, il est logique de se dire que ce prélèvement doit être taxé à hauteur du bassin Loire-Bretagne et retrouver une équation avec une solidarité des agences qui est tout à fait louable. Je ne suis pas sûr que l'on ait, dans d'autres agences, la même situation.

Mme GALLIEN :

L'argent ne remplacera jamais le manque d'eau. 200 millions de mètres cubes d'eau par an sont prélevés, depuis 1954, sur la Loire pour l'envoyer sur le bassin ardéchois, donc en Rhône-Méditerranée-Corse.

Nous avons tous besoin d'eau. Nous en avons besoin aussi dans la Loire. Quand on regarde les endroits où les communes ont été citernées et le sont encore, quand on regarde le manque de pluviométrie, quand on regarde le niveau du barrage de Naussac qui est assez catastrophique, quand on regarde les contreforts du Massif central dont l'eau devrait tomber sur la Loire, on se rend compte que le réchauffement climatique est là.

L'idée n'est pas du tout de remettre en cause ce complexe hydroélectrique qui, comme le dit M. Burlot, envoie de l'eau aux Ardéchois pour qu'ils puissent, pas uniquement avoir de l'eau au robinet mais qu'ils puissent aussi faire du canoë. Je crois que ce complexe de Montpezat vient également en secours des centrales nucléaires de la vallée du Rhône. C'est évidemment un équipement stratégique national mais nous ne pouvons pas, en tant que représentants du bassin Loire-Bretagne, avoir toujours moins d'eau par rapport à la concession que nous devons négocier.

C'est très important. J'habite une commune en bord de Loire, à 80 km des sources. Je peux vous dire qu'il n'y a plus de crues morphologiques. Ainsi, les conséquences de ce prélèvement de 200 millions de mètres cubes d'eau sont quand même importantes. L'idée n'est pas de remettre en cause l'usine hydroélectrique ni de remettre en cause ce système où l'eau de la Loire abonde l'Ardèche. Il s'agit de pouvoir négocier, dans le cadre de la future concession, que moins d'eau soit prélevée sur le bassin de la Loire parce que nous avons tous, collectivement, besoin d'eau. C'est un enjeu très fort. Quand on parle de future concession, cela va être pour des années et des années.

Vis-à-vis des générations qui viendront après nous vivre sur notre bassin Loire-Bretagne, en amont comme en aval, nous ne pouvons pas échanger de l'eau contre de l'argent.

Mme ROUSSET :

Bonjour à tous. Je suis plutôt très gênée par la tournure que prend notre discussion. Les relations avec l'axe Rhône sont plus complexes que cela sur l'amont du bassin, notamment pour d'autres départements que la Haute-Loire mais aussi la Loire. On est en train de dire des choses de façon un peu abrupte. Je ne sais pas si elles sont vérifiées, notamment qu'il n'y ait pas de redevance de la part d'EDF qui revienne sur la partie amont. J'ai des doutes. Je n'ai pas tous les chiffres. Je n'avais pas de suspicion à ce point mais j'avais plutôt des assurances à ce niveau-là.

Vous êtes en train de décliner des choses de façon un peu abrupte. Je pense qu'il faut que nous soyons un petit peu plus modérés sur ce sujet. Depuis un certain temps, on en entend parler. A la limite, je me pose même la question de la pertinence parce qu'à ce moment-là, on va couper l'eau sur la Loire dès lors qu'elle viendra de l'axe Rhône.

Je m'interroge. Je ne suis pas très d'accord avec ce que vous êtes en train de dire en ce moment. Je ne veux pas que nous commencions une guerre de chapelle et une guerre de territoires sur notre secteur. Je ne veux pas entrer en guerre avec le département de l'Ardèche. Je ne veux pas non plus une guerre de chapelle avec Rhône-Méditerranée.

Mme la Présidente :

Vous avez raison. L'idée, c'est que la France soit unie. Après, cela n'empêche pas de regarder s'il peut y avoir une solidarité interbassins. M. Gutton me confirme qu'il n'y a pas de contribution financière aujourd'hui. Ce n'est peut-être pas la bonne voie. En tout cas, il me semble que c'est intéressant de ne pas l'exclure a priori.

M. GANDRIEAU :

Je vais prendre un petit exemple qui existe en Vendée. J'ai présidé une association qui a créé un barrage multiusage. 2 millions de mètres cubes sont attribués à l'aval, dont bénéficient les irrigants qui paient des redevances quand ils prélèvent. Il y a un prix qui est de 5,45 centimes aujourd'hui. Cela fait 113 k€ qui viennent au syndicat sur les lâchers d'eau. A 5,45 centimes, sur 50 millions de mètres cubes, cela fait 8 M€. Il faut peut-être envoyer 50 millions de mètres cubes sur la Loire. Je ne sais pas. C'est une autre négociation.

En tout cas, personne n'a remis en cause, sur notre territoire, le fait que l'eau n'était pas gratuite. Nous le transférons de bassin à bassin. Les irrigants la payent. Là, nous sommes en train de préparer la facture. Vous voyez que c'est possible. Ce prix a été calculé par rapport à la création de l'ouvrage et à la part de l'agriculture sur cet ouvrage. Il y a eu une répartition. Ce prix a été fixé. Il n'y a pas de discussion possible. Maintenant, ils paient aussi les redevances « irrigations ». Je trouve que ce n'est pas utopique.

Mme BRUNY :

M. le Président de la commission Programme, que de préambules, que de précautions, que d'arguments pour justifier la discussion de cette dernière commission Programme. Vous avez eu un groupe de travail pendant plusieurs mois. Il a été discuté différents scénarios. Puis, il y a aussi une commission. Cette commission a reçu un dossier de séance avec des propositions de différents taux. Lors de cette commission, ces différents taux n'ont pas été repris. Vous avez choisi de présenter un seul taux, ce qui n'a pas manqué d'étonner certains d'entre nous dans la commission.

Je suis vraiment très choquée de ce travail et de cette façon de voir les choses. C'est un manque de respect pour la commission et pour tout le travail des agents de l'agence qui ont passé du temps à préparer ce dossier.

Le problème aussi, c'est qu'en présentant ce taux unilatéralement – sauf erreur de ma part parce que vous savez que les dossiers sont nombreux et volumineux, avec également d'autres sujets dans cette commission –, l'impact de ces 74,5 n'était pas vraiment argumenté lors de cette commission.

Franchement, je trouve que cette façon de procéder n'est ni agréable ni acceptable. Je demande qu'il y ait une expression là-dessus et qu'on ne refasse pas ce genre de propositions qui ont été vues dans un couloir ou ailleurs. Il faut respecter ce qui est proposé dans les dossiers des commissions et s'y tenir. Puis, s'il y a des évolutions à faire, c'est à voir dans le cadre du fonctionnement habituel.

M. ALBERT :

Il y avait une méthode. Effectivement, l'agence avait présenté les deux scénarios qui étaient proposés. Que ce soit avec les usagers non domestiques, domestiques ou même les élus, j'ai vu que de toute façon, la montagne était très grande. Je l'avais dit dès le départ. Nous avons voté les 82,5 M€ supplémentaires. Tout le monde était d'accord. Seulement, au moment de payer, plus personne n'était d'accord. Tout le monde veut que l'un ou l'autre paie plus et ainsi de suite.

Nous étions partis sur ce schéma. Avec neuf scénarios, nous ne serions jamais arrivés à quelque chose de concret sur la commission Programme. J'ai donc proposé une autre méthode qui était de fixer ce taux de 74,5/25,5. J'avais aussi une proposition qui était à 80 et une autre à 70. A un moment donné, l'écart était conséquent. Comme solution, j'ai repris la moyenne qui était exercée sur le 11^e programme et sur le dernier scénario sur la base de 74,5. Il y a eu un vote sur le sujet. Cela n'a pas été voté à l'unanimité, je vous l'accorde, mais il faut bien avancer. Hier soir, j'ai même entendu que certains auraient proposé 85 sur les usages domestiques. Nous pouvons rediscuter pendant des heures mais à un moment donné, il faut cranter dans la commission pour que M. Jullien arrive à travailler sur les scénarios possibles. Nous sommes obligés de passer par là, sinon nous n'avancerons jamais dans la partie « recettes ».

Je regrette d'en être arrivé là. C'est peut-être mal compris par certains usagers mais en tout cas, je pense que j'ai respecté la démocratie en faisant voter ce consensus avec une majorité de 13 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions. Cela permet d'avancer sur nos prochaines réunions. Comme cela a été dit tout à l'heure, si l'on ne vote pas le budget et que l'on attend, on n'aura pas plus de propositions demain. Si nous avons voté sur plusieurs taux, nous n'en serions jamais sortis.

M. COMBEMOREL :

Je complèterais les propos de M. Albert sur les travaux en commission mais avant, je prends la balle au bond sur Montpezat. Nous allons regarder ce que cela représente. Je suis assez en écho avec les élus du secteur ici présents, au moins Mme Gallien et Mme Rousset. Il ne faut pas en attendre monts et merveilles parce que ce ne sont pas du tout les mêmes mécanismes de redevances que ceux des centrales qu'on a évoqués ces derniers jours. L'ensemble des règlements d'EDF sur la partie hydraulique, en France, représente 30 M€. Vous voyez le tableau.

Certes, Montpezat est, comme l'ont rappelé Mme Gallien et Mme Rousset, une usine stratégique dans l'équilibre du système électrique, pas seulement pour les centrales nucléaires de la vallée du Rhône, mais c'est surtout un équipement qui est là pour passer les pointes de consommation. Vous savez que la courbe de charge électrique est très variable. Les moyens de production sont également très variables dans les décennies qui viennent avec la part croissante des moyens de production électrique intermittents, donc il nous faut des moyens de réglage en face. Ainsi, Montpezat a de l'avenir. Les élus locaux le savent. Montpezat a de l'avenir parce que cela fait partie des moyens puissants de réglage. C'est pour éclairer l'avenir de ce point de vue là.

Ensuite, la rétribution de l'usage de l'eau par le moyen de l'hydroélectricité répond à d'autres logiques que le prix au mètre cube. C'est plutôt calculé sur la chute d'eau. C'est une mécanique qui est propre au monde de l'hydraulique et qui est issue de dispositifs très anciens. Les 200 MW de Montpezat peuvent relever du symbole mais c'est à voir. Je ne veux pas en dire plus parce que je n'en sais pas plus. Nous allons regarder cela en lien avec l'agence, voire les deux agences pour savoir comment cela se passe aujourd'hui.

Pour ce qui est des travaux en commission Programme, je pense que le point d'équilibre qui a été trouvé (74,5/25,5) est le fruit d'un compromis fragile. Cela n'a pas été simple. Nous avons plutôt terminé sur une optique de stabilité par rapport au point actuel. Nous pouvons discuter du point de situation actuel, du point courant mais nous voyons bien qu'il y a une marge d'erreur. La part d'incertitude n'est pas négligeable. Il y a des effets liés à l'activité économique, à la météo... Globalement, ce point de stabilité traduit la volonté de continuer. Finalement, la contribution des domestiques est la plus faible.

Personnellement, j'étais très satisfait de voir des éléments d'inter-comparaison entre bassins. Je sais que tous les bassins ne se valent pas. Tous les bassins ne sont pas pareils. Ils ont des caractéristiques différentes. Cependant, quand nous sommes sur de grandes masses comme celles-là, cela donne des indications et des tendances historiques qui relèvent parfois de choix politiques, au sens « gestion de l'eau », très anciens. Pour être très caricatural, le fait de dire qu'il ne faut pas que nous soyons plus exigeants, nous qui sommes déjà sur un point d'équilibre plutôt référent si nous nous comparons aux cinq autres bassins, sachant qu'il faut ménager ensuite l'équilibre économique des collectivités locales, etc.

Nous avons eu des tableaux. Nous avons eu les éléments pour l'inter-comparaison. Cela permet de sortir sur un point de compromis. Cela ne va pas à tout le monde mais c'est un point de compromis. J'insiste sur le fait que ce compromis est le fruit de vraies concessions.

M. DEGUET :

Je voudrais d'abord rappeler une première chose. Si les mesures gouvernementales étaient aussi contestées, c'est parce que cela ne permettait pas d'obtenir des sommes. Puis, il y avait aussi leur contenu. Les deux redevances concernées étaient une redevance « pollutions » qui appliquait le principe de pollueur-payeur et une redevance sur le prélèvement dont on ne parle plus.

J'aimerais avoir des précisions claires sur le fait que les augmentations de redevances « prélèvement » dans notre bassin ne sont pas écartées. J'entends régulièrement des gens nous dire que le ministre, ou quelqu'un d'autre, s'engageait à ce que les redevances « prélèvement » n'augmentent pas. J'aimerais être absolument sûr qu'on ne va pas nous sortir tout d'un coup une espèce de directive indiquant qu'on ne peut pas augmenter les redevances « prélèvement » pour l'agriculture.

J'entends que la communication de la Première ministre dans *Le Figaro* indiquait que les redevances n'augmenteraient pas pour le prélèvement. Evidemment, c'était anticipé. C'était s'aventurer sur le terrain de l'autonomie des agences mais cela m'arrive d'être un peu suspicieux sur ces questions. Ce qui était en jeu, c'était bien une redevance « pollutions » et une redevance « prélèvement ».

J'entends les choses sur Montpezat. C'est un vrai problème. Tout le monde le sait. Nos associations locales ont des questionnements sur cela. Nos préoccupations sont plutôt du type de celles que Mme Gallien a soulevées, c'est-à-dire dans quelles mesures le déséquilibre provoqué sur le bassin de la Loire est préjudiciable ou pas aux écosystèmes et aux populations. C'est plutôt de cela qu'il faudrait discuter. Franchement, je pense que ce n'est pas le sujet. Cela m'ennuierait beaucoup que le débat se retrouve détourné dans une espèce de truc où l'on essaie d'aller regarder quelque chose sur Montpezat. Je pense que c'est un peu en dehors du coup.

Pour revenir sur la question de la fixation des redevances, je le dis à M. Albert de façon claire, nous nous étions retrouvés sur un équilibrage des ratios qui étaient entre 74 et 74,5. J'entends que ce n'est pas énorme, que ce n'est pas colossal, sauf que nous étions sur des questions d'évolution et que 74,5 était une stagnation tandis que 74 était une évolution.

Il se trouve par ailleurs que les deux scénarios qui nous avaient été proposés par les services conduisaient dans un cas à 73,5 et dans un autre à 74,1. Ainsi, une solution de compromis tomberait plutôt à 74 qu'à 74,5. Finalement, le fait de prendre 74,5 et de ne pas accepter que l'on fasse un vote alternatif sur les deux taux a conduit à avoir une espèce d'opposition un peu stupide, avec des gens qui votaient contre ou qui s'abstenaient parce qu'ils ne savaient pas trop à quoi s'en tenir.

Je le dis, au point où nous en sommes, ce n'est pas vrai que le taux à 74,5 a été établi par consensus. Le consensus, ce n'est pas cela. Honnêtement, si nous arrivions à préserver 74,5 dans la suite des opérations, nous serions déjà très contents. Sauf que nous avons un peu le sentiment que cela aurait dû être à 74.

Ensuite, j'ai des doutes sur le fait que ce que nous votons maintenant envoie un message indiquant ce que nous allons faire. Par contre, peut-être que cela borde effectivement. Néanmoins, je ne sais pas si nous pouvons être bordés par quoi que ce soit sur ces questions. Nous voyons bien que la pente conduit à ce que cela retombe sur les redevances domestiques. Je souligne d'ailleurs que les gens qui vont le plus trinquer sur cette redevance domestique, ce sont probablement les petits éleveurs. Ils continuent à taper dans l'eau potable. De ce fait, ils vont récupérer les hausses plein pot alors que les autres ne les prendront pas puisque les redevances ne sont pas censées augmenter.

Bref, nous sommes sur une situation qui est relativement complexe. Honnêtement, je ne sais pas ce que nous voterons par rapport à ce qui se passe. Le fait de renvoyer à plus tard serait plutôt dans l'objectif de réexaminer la situation et de retravailler. Cela permettrait aussi de revenir éventuellement sur ce qui s'est passé. Cela dit, nous serions plutôt sur une position de renvoyer.

Mme la Présidente :

Je veux dire à M. Deguet que sur l'équilibre acteurs non économiques/acteurs économiques, il me semble que c'est un compromis. Un compromis n'est pas forcément un consensus. Chacun fait un pas vers l'autre.

Ensuite, dans ma compréhension, pour ce qui concerne les redevances « prélèvement », nous sommes libres. Le conseil d'administration, avec l'avis conforme du comité de bassin, est libre d'en définir la hauteur. Ce sur quoi nous n'avons pas la main, c'est la redevance pour pollutions diffuses. C'est là-dessus qu'il faut que nous continuions à travailler et à discuter.

M. ALBERT :

Je suis d'accord avec M. Deguet sur le fait que la proposition qui émane de M. Burlot n'est pas à prendre en balance sur la redevance « pollutions diffuses » qui était un élément pollueur-payeur, donc il ne faut pas écarter les deux choses. Une vision avait été prise en compte, il faut encore la faire évoluer dans ce sens-là.

Je suis également d'accord que les éleveurs sont parmi les assimilés domestiques, donc dans les 74,5 suivant notre décision. Je dis bien : suivant notre décision. J'ai rencontré hier les acteurs économiques. J'ai indiqué que je voulais aussi rencontrer les acteurs non économiques pour voir où l'on mettrait ces parts de redevances. A un moment donné, est-ce qu'on les met sur le prélèvement « eau » directement ou plutôt sur une part de l'assainissement ? Ce curseur va permettre de préciser cela. C'est ma première remarque.

Ma dernière remarque porte sur le compromis trouvé. Quand nous avons la présentation des scénarios, nous n'avons pas forcément tous les tableaux des autres agences pour pouvoir nous comparer. La proposition de 74,5 n'est pas venue par hasard. Elle est dans le tableau prévisionnel 2024 à 74,53, donc ce n'est pas anodin. J'ai proposé 74,5. C'est à quelques centièmes de pourcentage près. Néanmoins, cela part de quelque chose.

Mme HAAS :

Je pense que tous et toutes ici ne doutent pas que les calculs qui ont été faits l'ont été à partir de données que nous pouvons tous évaluer. Je rappelle que nous partons d'un recul du gouvernement sur l'augmentation de la redevance « pollutions diffuses ». J'ai demandé à mon voisin parce qu'à force, je commençais à avoir des hésitations. Les pollutions diffuses, ce sont bien les pesticides. Ainsi, on parle bien du fait qu'on n'augmente pas cette redevance sur l'action des pesticides en termes de toxicité humaine et sur l'environnement. Nous sommes clairs sur les faits.

Comme l'a dit Mme Gallien, tout l'argent du monde ne remplacera pas l'eau. Quand il n'y a plus d'eau, il n'y a plus de vie, il n'y a plus d'économie mais il n'y a plus de milieux non plus. J'entends très bien que l'idée a été de trouver un statu quo dans la stabilité de ces 74,5. Néanmoins, pour moi, nous envoyons un message qui est très mauvais. Là, je vais revenir sur le politique. Quelqu'un indiquait tout à l'heure que ce que nous étions en train de faire, c'était de l'administratif, que ce n'était pas vraiment du politique. Je crois au contraire que si le gouvernement a reculé sur cette histoire de pesticides, c'est bien parce qu'il y avait la FNSEA en face, c'est-à-dire le syndicat majoritaire agricole. Ainsi, la question était bien politique.

Aujourd'hui, on nous demande finalement d'acter quelque chose qui est politique. Nous savons que plus on fait une pression fiscale, plus cela fait réfléchir les gens, ce qui est normal, que ce soit les économiques ou les non économiques. C'est comme le permis à points, cela fait réfléchir quand on nous enlève des points. C'est un peu bête et méchant mais l'idée est quand même là.

Maintenant, je le regrette puisqu'en effet, on nous avait proposé 73,5 et 74,1. J'avais bien vu que nous étions plutôt sur du 74,5-74,6. Cela revient donc à renforcer le fait de faire payer les trois quarts de cette taxe par une catégorie d'individus. D'autant plus – je le dis en tant que représentante de collectivités – que nous payons double puisque nous payons les trois quarts de la redevance mais qu'ensuite, nous payons le nettoyage de l'eau, donc des pollutions diffuses qui font qu'on ne peut plus boire l'eau. Cela représente des coûts faramineux – je l'ai dit hier – à une époque où nous sommes extrêmement contraints par l'inflation, l'augmentation des fluides, etc. Vous le savez puisque nous vivons dans le même monde.

Je m'étonne donc de cette proposition de M. Albert, d'autant plus que nous avons cette pression de dire que finalement, on cape les prélèvements et les pollutions par pesticides vis-à-vis des agriculteurs.

Il était plus de notre responsabilité de marquer le coup et de pousser à un changement de pratiques puisque c'est le changement de pratiques qui va nous amener à une meilleure qualité de l'eau que nous souhaitons tous.

Mme la Présidente :

Le gouvernement ne parle pas d'arrêter l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses. C'est plutôt : elle n'augmente pas en 2024, puis on construit en 2024 une stratégie d'augmentation progressive.

M. ALBERT :

Je vais répondre à Mme Haas. Je n'ai jamais dit que je cautionnais ce que l'Etat avait retiré aujourd'hui sur les pollutions diffuses. J'ai même, dans mes propos liminaires, posé la question de savoir comment on met un lissage pour trouver cette taxe. Pour moi, c'est un élément qui doit rester et qui constitue l'aventure de demain.

Certes, l'agence a présenté dans ses scénarios 73,5 et 74,5. Néanmoins, je reprends le tableau du 11^e programme qui démarrait à 77,12 sur les réalisés de 2019 et qui arrive, en 2024, à 74,5. Nous pouvons entrevoir que la part des usagers domestiques a baissé dans le temps. Est-ce que la tendance va se poursuivre ? C'est suivant les assiettes que nous pouvons avoir. Nous savons que le vote que nous faisons aujourd'hui à 74,5 peut se retrouver demain à 74 ou 73 suivant les assiettes. Il ne faut pas écarter cela. Nous nous donnons une cible pour pouvoir travailler mais ensuite, suivant les assiettes d'année en année et suivant les sécheresses ou les conjonctures économiques qu'il peut y avoir, tout cela peut bouger. Il y a, par exemple, les économies d'eau sur l'eau potable. Il existe un grand nombre de paramètres mais aujourd'hui, il s'agit au moins de partir sur une cible.

Mme la Présidente :

Je mets cette délibération aux voix. L'article 1 réaffirme les taux des usagers domestiques et assimilés et des usagers économiques. L'article 2 rappelle la nécessaire concertation pour un scénario de répartition de la hausse. Puis, l'article 3 indique que tout cela n'est possible que si des solutions financières sont identifiées à la suite de la décision du gouvernement.

M. DEGUET :

J'ai une explication de vote. En général, je ne parle pas des usagers mais des usages. Cela permet de mettre un peu de complexité et d'arrêter de dire que ce sont des gens qui sont là. Ce sont plutôt des éléments techniques et des usages.

Je vais voter contre et je vais vous dire de façon extrêmement précise pourquoi. L'article 3, en ayant l'air de mettre un rapport de force, entérine absolument l'abandon de la hausse de la redevance pour pollutions diffuses en 2024, comme si c'était acquis. Ce n'est pas mon point de vue. Ce n'est pas normal que l'on ait abandonné cette hausse des redevances « pollutions diffuses ». Nous ne considérons pas que le but soit d'essayer de trouver absolument des solutions pour arriver à refaire des bricolages qui vont permettre d'en sortir. Nous ne sommes pas dans ce type de rapport de force. Je ne vote pas cela.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Elaboration du 12^e programme 2025-2030. Volet redevances.*
- **Adoptée à la majorité (22 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-153 du 14 décembre 2023.

M. MERCIER :

En l'absence de Bernadette Doret qui est souffrante, Mme Prochasson et moi-même allons présenter très rapidement les différents points qui restent à l'ordre du jour du volet « programme ».

Il y avait un point 1 sur les enveloppes PSN. Là-dessus, nous sommes encore dans une grande incertitude puisque nous n'avons pas suffisamment d'éléments. Ont été engagés un peu plus de

27 M€ sur les MAEC. On a prévu d'engager – mais nous sommes encore en manque d'éléments – plus de 21 M€ sur la conversion à l'agriculture biologique. Ce sera effectif début 2024 quand nous aurons les éléments.

Je passe tout de suite au point 5 de l'ordre du jour. Je suis désolé, ce n'est pas complètement dans l'ordre mais ce sont deux délibérations très formelles mais nécessaires. Ce sont des sujets que vous avez déjà vus lors du dernier conseil d'administration. Ce n'est donc pas une nouveauté.

Pour mémoire, une délibération avait été prise sur le lancement de trois appels à projets en 2024 pour mettre en œuvre le plan de résilience de bassin qui décline le plan Eau.

Puis, une deuxième délibération modifiait le 11^e programme pour permettre l'accompagnement de la conversion à l'agriculture biologique sur l'ensemble du bassin. Cela découlait aussi des travaux de mise en œuvre du plan stratégique national.

Sur ces deux délibérations, l'avis conforme du comité de bassin était attendu conformément aux règles concernant les rôles des instances vis-à-vis d'un programme d'intervention.

Le comité de bassin a rendu un avis conforme sur ces deux délibérations, avec le même nombre de voix. Cela a été une consultation dématérialisée du 10 au 24 novembre. Vous avez les votes inscrits sur la diapositive. Il s'agit maintenant d'entériner ces deux délibérations qui avaient déjà reçu un avis favorable lors du dernier conseil d'administration pour qu'elles puissent entrer en vigueur.

M. ALBERT :

L'appel à projets sur le remplacement de conduites fuyardes était fermé au 15 septembre 2023, donc nous avons déjà des dossiers qui sont en attente. Il est important de reprendre cet appel à projets sur 2024.

Par ailleurs, nous avons eu des moments de discussions à la commission Programme concernant les critères de sélection, notamment sur la possibilité de fongibilité supplémentaire qui a été mise en œuvre par rapport au premier appel à projets.

M. DEGUET :

Conformément à notre vote au comité de bassin, nous voterons pour ces deux délibérations. C'est une application de ce qui a été décidé auparavant. J'ai personnellement un petit doute quand la fiche mentionne – ce n'était pas dans le vote – que le financement est à 50-50 sur la conversion. C'est une question que je souhaite voir discutée. J'affirme ici que le fait de passer à 50-50 libère d'une certaine manière des sommes qui vont ailleurs. Cela demande vraiment une discussion au niveau du conseil d'administration de l'agence de l'eau. Je l'affirme simplement. Je ne souhaite pas avoir une discussion sur cette question, donc je vote pour de manière à ne pas poser la question.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Reconduction sur 2024 de trois appels à projets du plan de résilience de bassin 2023-2024 : appel à projets 2024 pour la renaturation des villes et des villages, appel à projets 2024 pour la sobriété des usages en collectivités et en entreprises et appel à projets 2024 pour le remplacement des conduites d'eau potable fuyardes.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-156 du 14 décembre 2023.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Modification du document de cadrage du 11^e programme pour financer la conversion à l'agriculture (CAB) sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne et modification de la fiche action AGR_3.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-157 du 14 décembre 2023.

Mme PROCHASSON :

Je vais vous présenter la suite des travaux qui ont été menés par la commission Programme du 28 novembre concernant l'élaboration du 12^e programme.

Lors du CA du 9 novembre dernier, vous avez adopté les huit orientations prioritaires qui vont structurer le 12^e programme. Ces orientations étaient le point de départ des travaux de la dernière commission.

M. Albert vous a présenté les travaux qui ont été menés sur l'orientation numéro 1 relative aux redevances, donc je vais vous présenter les travaux qui ont été menés sur les principes d'intervention, les priorités d'intervention et la façon dont nous pouvions assurer l'efficacité des moyens que nous déployons.

Sur les principes d'intervention, nous sommes venus décliner de manière concrète et très opérationnelle l'orientation numéro 3 que vous avez adoptée récemment.

Ces principes sont issus des plans d'orientation des évaluations portant sur la cohérence du 11^e programme et sur la politique de réduction de pollution par les pesticides que ce même CA du 9 novembre a adoptée.

A partir de ces plans d'orientation, nous avons proposé d'appuyer la construction du 12^e programme sur six principes clés.

Le premier principe est un programme construit autour d'objectifs clés qui sont ciblés et chiffrés. L'idée est de renforcer la capacité des équipes de l'agence de l'eau et des administrateurs à suivre la réalisation et la performance du 12^e programme.

Le deuxième principe vise à assurer la sélectivité et la lisibilité du programme pour garantir que les aides de l'agence reflètent bien les priorités du programme d'intervention.

Le troisième principe porte sur la transversalité et la coopération. A travers ce principe, nous confirmons la nécessité de mobiliser les partenaires techniques et financiers de l'agence de l'eau sur les priorités du 12^e programme et de venir accompagner les territoires pour les mettre en œuvre.

Le quatrième principe concerne le pilotage qui doit garantir les outils nécessaires aux porteurs de projets pour mettre en place des programmes d'action ambitieux.

Le cinquième principe « information et communication » reprend un point qui avait été également mis en avant par le comité de bassin lors de travaux sur le plan de transition écologique. Cela consiste à dire que des acteurs qui sont bien informés et sensibilisés aux enjeux de l'eau sont plus à même de s'engager et de comprendre ce qui se fera dans les territoires.

Le sixième principe, qui est la territorialisation, s'inscrit dans la continuité de ce qui s'est fait au 11^e programme d'avoir des programmes d'action qui soient engagés dans une politique territorialisée portée par des porteurs de projets.

Vous avez une délibération dans votre dossier qui vous propose d'approuver ces six principes.

Le deuxième point qui a été travaillé en commission Programme porte sur la déclinaison de l'orientation 4 sur les priorités. Nous restons dans la continuité de ce qui s'est fait au 11^e programme, c'est-à-dire respecter les objectifs environnementaux du Sdage. Effectivement, l'atteinte du bon état passe par une action qui soit continue dans la durée, par la solidarité avec les territoires ruraux en difficulté qui est une mission obligatoire mais nécessaire pour le bassin et de répondre aux cibles fixées dans le cadrage national pour le 12^e.

A travers cette délibération, on vous propose d'approuver la construction des stratégies d'intervention en réponse à ces priorités, de conforter la politique de solidarité qui soit lisible et

incitative pour engager les collectivités concernées à mener des travaux et d'approuver le principe d'abandonner, de poursuivre et de renforcer les dispositifs d'aide selon leur capacité à répondre à ces enjeux prioritaires.

La troisième délibération, c'est un travail que nous avons mené en groupe avec les membres de la commission Programme et qui est fortement articulé avec l'orientation sur les priorités et le principe de sélectivité. Le 12^e programme, même si nous avons identifié ces priorités, ne pourra pas accompagner tous les projets et couvrir tous les besoins des territoires. Il faut donc que l'on assure la sélectivité des actions qui soient les plus ambitieuses et également de prioriser les aides sur les dispositifs les plus efficaces.

Nous avons proposé aux membres de la commission de travailler sur une grille de critères pour avoir une sorte de filtre efficient sur les dispositifs d'aide. Cette grille sera un outil de travail pour les agents. Avant de venir présenter les dispositifs en commission Programme, ils auront passé les dispositifs au prisme de cette grille de critères. Nous pourrions venir devant la commission Programme pour répondre de l'efficacité des dispositifs qui leur seront présentés.

Mme la Présidente :

Merci, madame, pour cette présentation synthétique et bravo pour la co-construction. C'est un bel exemple de bonne pratique.

M. ALBERT :

Je souligne le travail de groupe qui s'est effectué au sein de la commission Programme. Je sais que certains appréhendaient beaucoup cet élément en termes de méthode de travail. C'est une innovation. Je salue le travail qu'a accompli Vanessa Prochasson. Je pense que tout le monde s'y est retrouvé et que nous avons avancé sur des critères qui sont vraiment cohérents par rapport aux territoires.

Les délibérations se trouvent pages 33, 69 et 81. Elles ont été votées favorablement à la commission Programme.

Mme la Présidente :

Bravo à vous deux et aux membres qui ont participé. Je mets les trois délibérations aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Définition des principes essentiels pour le 12^e programme 2025-2030.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-154 du 14 décembre 2023.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Priorités d'intervention pour le 12^e programme 2025-2030.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-155 du 14 décembre 2023.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Définition des critères de priorisation pour renforcer l'efficacité des moyens mobilisés pour le 12^e programme 2025-2030.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-158 du 14 décembre 2023.

DECISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point « aides » de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Mme Gallien pour rapporter la partie 3 de notre ordre du jour concernant les aides.

Mme GALLIEN :

Sur cette quatrième commission, nous avons proposé d'engager 55,4 M€ grâce à un succès très fort des appels à projets du plan de résilience. Nous avons évoqué en début de séance la nécessité d'une adaptation pour pouvoir financer ces propositions. Cette dernière commission représente finalement 97 % des dotations 2023, ce qui est un excellent niveau d'engagement.

Ensuite, nous avons vu en détail toutes les lignes des domaines 1, 2 et 3. J'en profite pour remercier Yannick Mercier, Bernadette Doret ainsi que leurs collègues des délégations régionales pour le travail important qu'ils mènent aux côtés des acteurs et des usagers.

Nous avons examiné au cours de cette quatrième commission une grosse politique contractuelle. Nous avons un dispositif dérogatoire sur 2024 pour 12 territoires qui voudraient commencer des contrats. La commission des aides a donné un avis favorable à l'unanimité sur ces 12, sauf 2 qui ont recueilli 2 votes contre pour les territoires du Clain et de la Sèvre niortaise – Mignon.

Nous avons souhaité également, dans le projet de délibération et à la demande de la commission, rajouter dans l'article 1 qu'en 2025, les démarches sur ces territoires devront s'inscrire dans le cadre contractuel défini au 12^e programme.

Mme ROUSSET :

Je demande une explication du dossier. Malheureusement, je n'ai pas pu suivre.

M. GUTTON :

Pour tous les contrats qui sont présentés, il s'agit en réalité de préparer la génération suivante de contrats. Les territoires ne sont pas prêts. Nous proposons de les accompagner en matière d'animation pour préparer le contrat à venir qui s'intégrera dans le 12^e programme d'intervention. C'est pour cela que la commission a proposé de rajouter la phrase rouge qui est à l'écran.

Concernant le Clain et la Sèvre niortaise, je laisse M. Deguet apporter des éléments de lecture. Cela ne vous échappe pas qu'il s'agit de deux territoires pour lesquels il y a des projets de PTGE et des projets éventuellement, si l'étude démontrait la nécessité, de réserves de substitution, ce qui explique sans doute le vote défavorable de deux membres de la commission.

M. DEGUET :

La première chose que je veux préciser, c'est qu'il s'agit de mesures dérogatoires puisqu'il y a déjà eu une année. En l'occurrence, c'est une année de plus pour toutes, plus particulièrement sur la Sèvre niortaise – Mignon. Je reviendrai après sur le Clain.

Concernant le territoire de la Sèvre niortaise – Mignon, l'an dernier à la même époque, en novembre, on nous a soumis l'idée de donner une année pour faire le bilan. Nous avons voté pour. Puis, nous avons, en rentrant chez nous, constaté que nous avons voté pour confier la tâche aux porteurs du contrat précédent, c'est-à-dire à la Coop de l'eau et à la chambre d'agriculture. Nous avons demandé que le bilan soit fait. Depuis, une étude évaluative indépendante l'a effectué. Par contre, le confier à l'instance qui est précisément mise en cause, notamment sur du non-respect des engagements pris, ce n'est pas très correct. Nous demandons donc que ce ne soit pas traité de cette façon. L'objection que nous avons formulée au moment de la commission reste valable.

Quand nous lisons bien le texte, on confie aux mêmes instances la construction d'un contrat suivant. Cela veut dire que nous reentrons dans une espèce de processus où l'on fait des CTGQ. D'ailleurs, il faudra revoir cette vision parce que les CTGQ ne s'intègrent pas de façon évidente dans des PTGE. Cela veut dire qu'on est en train de reconduire comme si de rien n'était. Franchement, ce n'est pas un très bon message.

J'en profite, Mme la Préfète, parce que quand nous vous avons rencontrée, vous nous aviez indiqué : « Je ne vois pas bien comment on pourrait arrêter la première phase ». Sérieusement, dans la première phase, vous avez des clauses de résiliation en cas de non-respect des engagements. Si vous regardez l'évaluation, on peut dire que les engagements et les calendriers n'ont pas été tenus. Ainsi, il n'est pas difficile d'arrêter la première phase à ce stade.

Néanmoins, ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Il ne s'agit pas d'arrêter la première phase mais d'en préparer d'autres. Or, en préparer d'autres deux ans après la fin du contrat et confier cela aux mêmes porteurs – qui en plus, si j'ai bien compris, ne souhaitent pas être les porteurs uniques de tout cela –, c'est quelque chose qui indique une espèce d'inertie de l'agence de l'eau, qui est une inertie coupable.

Deuxièmement, nous n'avons rien du tout contre le contrat du Clain. Il est plutôt intéressant. Il présente des mesures tout à fait intelligentes. Simplement, avec quel organisme est-il passé ? En tout cas, si j'en crois le document qui nous a été donné, c'est avec Rés'Eau qui est, encore une fois, une société privée d'irrigants. Non, nous ne passons pas des contrats territoriaux avec des sociétés privées d'irrigants !

Nous votons donc contre ces deux contrats. Il y en a un qui est plus brûlant que l'autre. Néanmoins, on n'est pas obligé, dans le Clain, de préparer la même chose que ce qu'on a fait dans les Deux-Sèvres parce que nous avons compris ce que cela donnait.

M. GUTTON :

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit par M. Deguet, notamment quant à la culpabilité de l'agence de l'eau parce que cela se décide en général devant un tribunal et non pas devant le conseil d'administration.

J'entends bien la question. Je crois que j'y avais répondu en indiquant qu'il n'y avait aucun doute sur le territoire sur les exigences qui seraient celles du 12^e programme qui vont s'appuyer inévitablement au moins sur la motion votée par le comité de bassin le 4 juillet dernier. Ce sera le fil conducteur. Je ne veux pas anticiper sur le 12^e programme mais comme cela a été voté à l'unanimité, ce sera forcément au moins cela. Sinon le conseil d'administration pourrait ajouter d'autres conditions.

Ce que je propose, et je le dis devant le délégué concerné, c'est que nous ayons un courrier spécifique qui explique bien ce que nous avons indiqué, à savoir que nous ne voulions pas abandonner en rase campagne des acteurs qui s'investissaient dans ce travail, que nous allions les accompagner encore mais qu'évidemment, le portage d'un prochain contrat à définir devra bien s'appuyer sur une étude HMUC et sur un PTGE reconnu par la préfète coordonnatrice de bassin et qu'il devra y avoir une structure publique en face de nous.

Sur le Clain, nous avons déjà le conseil départemental de la Vienne qui s'est engagé, par une délibération du 29 septembre dernier, pour porter le PTGE. Nous travaillons à ce que de la même façon, nous ayons aussi dans les Deux-Sèvres – j'en ai rediscuté avec la préfète des Deux-Sèvres – une structure demain qui soit l'interlocutrice de l'agence pour porter le contrat territorial.

Je propose donc que nous rédigeons un courrier d'accompagnement qui complète ces éléments, qu'il n'y ait pas de doute sur les attentes de l'agence de l'eau et de son conseil d'administration sur ces dossiers.

Mme la Présidente :

Nous pouvons procéder au vote. Qui est contre ?

Mme BRUNY :

Je suis contre sur la Sèvre niortaise et le Clain.

M. GUTTON :

Nous allons faire en deux fois. Qui est contre sur la Sèvre niortaise ? Nous avons 5 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Toutes les autres voix sont pour.

Concernant le Clain, qui est contre ? Nous avons 4 voix contre. Les autres sont pour.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024). Contrats territoriaux.*
- **Délibération adoptée à la majorité :**
 - ⇒ *Contrat territorial du Clain : 23 voix pour, 4 voix contre, 3 non-participations au vote (M. Marquès, M. Ledoux et M. Poirier) ;*
 - ⇒ *Contrat territorial Thouet : 28 voix pour, 2 non-participations au vote (M. Marquès et M. Albert) ;*
 - ⇒ *Contrat territorial Sèvre niortaise : 24 voix pour, 5 voix contre, 1 non-participation au vote (M. Marquès).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-159 du 14 décembre 2023.

Mme GALLIEN :

Ensuite, nous avons 11 contrats territoriaux 2024-2026 qui pèsent 34,9 M€ d'actions retenues. L'agence financerait à hauteur de 19,9 M€.

Ces 11 contrats territoriaux ont tous recueilli un avis favorable de la commission des aides. En revanche, il y a eu 2 abstentions pour un des 11 contrats, à savoir le contrat Concert'eau.

M. GUTTON :

Nous pouvons procéder au vote, en distinguant Concert'eau des dix autres. Qui est défavorable aux 10 contrats, hors Concert'eau ? Qui s'abstient ? Nous avons l'unanimité sur ces 10 premiers contrats.

- *Contrat territorial Sources en action 3 2024-2026 (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-160 du 14 décembre 2023.

- *Contrat territorial des bassins du Salleron, Benaize et affluents (Haute-Vienne et Creuse).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-161 du 14 décembre 2023.

- *Contrat territorial Goire et Issoire amont 2024-2026 (Charente et Haute-Vienne).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-162 du 14 décembre 2023.

- *Second contrat territorial Vienne aval et affluents 2024-2026 (Vienne).*
- **Adoptée à la majorité (3 non-participations au vote de M. Marquès, de M. Poirier et de M. Ledoux).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-163 du 14 décembre 2023.

- *Contrat territorial Eau Goulaine, Divatte et Robinets (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-164 du 14 décembre 2023.

- *Contrat territorial du bassin du Beuvron (Loir-et-Cher, Loiret et Cher).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-165 du 14 décembre 2023.

- *Contrat territorial des captages Le Puiset et Terminiers 2024-2026 (Eure-et-Loir).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-166 du 14 décembre 2023.

- *Contrat territorial des Couzes au Livadros (Puy-de-Dôme).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-168 du 14 décembre 2023.

- *Contrat territorial de Vrille Nohain Mazou (Nièvre).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-169 du 14 décembre 2023.

- *Second contrat territorial de la Ria d'Étel (Morbihan).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-170 du 14 décembre 2023.

M. DEGUET :

Concert'eau est un projet qui, au départ, a démarré pour construire des retenues de substitution très clairement. Ce projet a évolué. Il a intégré l'idée des PTGE et l'idée des études HMUC, donc il va plutôt dans une bonne direction. C'est pour cela que nous n'avons pas voté contre. Sur le projet initial, nous l'aurions fait.

Néanmoins, il reste quand même de petites choses. En même temps qu'on dit que l'on décidera s'il faudra des retenues de substitution, on en étudie pratiquement deux dans le programme. Ce n'est pas l'essentiel du programme, ce qui fait que nous n'allons pas être contre. Cependant, nous voyons bien qu'il y a des traces de l'ancien projet.

Nous aurions pu voter contre mais nous allons nous abstenir. C'est la position de nos associations sur place : donner une chance à ce projet pour qu'il fasse vraiment des PTGE.

M. GUTTON :

Nous passons au vote. J'ai noté trois abstentions sur le dossier Concert'eau, dont nous avons compris qu'il était engagé dans la bonne direction.

- *Contrat territorial Concert'eau Cher 2 2024-2026 (Cher).*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 3 abstentions de M. Doron, M. Deguet et Mme Bruny et 1 non-participation au vote de M. Marquès).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-167 du 14 décembre 2023.

Mme GALLIEN :

Ensuite, nous avons trois avenants de contrats territoriaux pour 4,3 M€ d'aides supplémentaires :

- le contrat territorial pour la Loire qui est voté à l'unanimité ;
- le contrat territorial Eau de la baie de Bourgneuf qui a recueilli 2 abstentions ;
- le contrat territorial de l'Indre aval.

Puis, nous avons un avenant pour un accord de programmation, avec une prolongation et 2 M€ d'aides supplémentaires pour le territoire de Nantes Métropole. Ce dossier a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

M. GUTTON :

Je propose que l'on vote à part le contrat de la baie de Bourgneuf.

Mme BRUNY :

En effet, sur ce contrat, nous nous sommes abstenus. Nous avons eu des explications de la structure régionale. Il faut savoir qu'il y a eu beaucoup de difficultés sur le terrain sur ce contrat, avec les maraichers nantais qui essaient de faire un peu leur loi localement. Ils ont été condamnés à 50 k€ pour une intoxication au métamsodium. Nous avons donc souhaité cette abstention. Sachant que la structure territoriale de l'agence s'attache à être particulièrement vigilante sur ce dossier. Atlantic'eau porte également ce dossier.

M. GUTTON :

Morgan Priol, avec les services de l'Etat, y est vigilante. La communauté d'agglomération est très engagée sur les politiques environnementales. Nous allons voter sur la baie de Bourgneuf. Nous avons trois abstentions, tous les autres votes étant favorables.

- *Avenant n 1 au contrat territorial Eau de la baie de Bourgneuf (Loire-Atlantique et Vendée).*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 3 abstentions de M. Doron, Mme Bruny et M. Deguet, 1 non-participation au vote de M. Marquès).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-172 du 14 décembre 2023.

M. GUTTON :

Sur les deux autres contrats et l'accord de programmation, y a-t-il des abstentions ? Des avis défavorables ?

- *Avenant n 1 au contrat territorial pour la Loire (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-171 du 14 décembre 2023.

- *Avenant n 1 au contrat territorial de l'Indre aval 2023-2025 (Indre-et-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-173 du 14 décembre 2023.

- *Nantes Métropole. Avenant à l'accord de programmation pour la réalisation d'études et de travaux sur le petit cycle de l'eau en faveur de la reconquête de l'eau et de la biodiversité sur le territoire de Nantes Métropole pour la période 2023-2024 (Loire-Atlantique). Programme de travaux prévisionnel n 2787.*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-174 du 14 décembre 2023.

Mme GALLIEN :

Nous poursuivons avec les accords de résilience. Nous avons six accords de résilience pour 27,2 M€ d'actions engagées et une aide de l'agence qui serait de 14,4 M€. Ce sont des accords qui sont essentiellement en amont, sur la Haute-Loire et en Bretagne, donc finalement aux endroits les plus rouges, les plus citernés.

Je remercie particulièrement, en Haute-Loire, l'action de l'ancien secrétaire général, Antoine Planquette, qui est parti. Entre les services de l'agence, des délégations régionales et les préfetures départementales, des actions concourent à des réussites. Je les remercie pour cela.

Nous avons également un avenant qui pèse 600 k€ d'aides supplémentaires et qui concerne le Finistère, notamment le PETR du Pays de Morlaix.

Tous ces accords ont recueilli un avis unanime de la commission des aides.

M. GUTTON :

En l'occurrence, il est proposé, à la suite des échanges avec le préfet de la Haute-Loire, de passer une étude de 50 à 70 % de financement sur la communauté de communes des Rives du Haut Allier. Il s'agit d'un travail qui est effectué sur des captages d'eau potable à la suite de la volonté de l'Etat, représenté par la préfète coordonnatrice de bassin, de baisser les débits d'objectifs de soutien d'étiage sur l'Allier pour préserver au maximum les ressources de Naussac. Cela peut avoir des conséquences sur les captages d'eau potable, notamment à Langeac. Ainsi, eu égard à ces échanges avec la préfeture de Haute-Loire, il est proposé de monter ce taux à 70 % sur les Rives du Haut Allier.

Mme la Présidente :

On n'a jamais étudié dans ce secteur l'impact d'une baisse de l'étiage sur l'Allier en matière de fourniture en eau potable. Cette étude vise à faire le point sur les conséquences d'une baisse des soutiens à l'étiage l'été. Je pense qu'il est important d'aider convenablement la collectivité.

Mme ROUSSET :

Je vous remercie, Mme la Préfète. Finalement, vous avez bien résumé le sujet. Je vous remercie parce que c'est un travail engagé qui est lié à une gestion plus vaste du barrage de Naussac qui subit maintenant de grosses difficultés et c'est récurrent. Pour garder un petit peu d'eau pour tous les usages, nous essayons de limiter au maximum ces débits. Cependant, cela a des conséquences sur les communes qui sont en aval. Nous avons un travail important à mener sur les débits de l'axe Allier. C'est à peu près évident. Ces collectivités n'auraient pas pu faire seules tous ces travaux qui sont inhérents à une exigence de gestion globale du barrage sur tout l'axe du bassin. Nous sommes complètement dans notre rôle. En tout cas, merci de cet accompagnement.

M. GUTTON :

Une aide de 50 k€ est prévue et qui correspond à 50 % d'une étude de 100 k€, donc nous passerions à 70 k€ sur cette étude.

M. DEGUET :

Sur la légitimité, je n'ai pas de problème. Est-ce que c'est l'un des accords de résilience qui sont présentés ici ou est-ce que cela en est un autre ?

M. GUTTON :

Ce sont les Rives du Haut Allier. C'est au milieu en Haute-Loire. Nous passons de 50 à 70 % sur cette ligne. C'est une ligne d'un accord de programmation qui représente 4,5 M€ pour l'agence.

M. DEGUET :

En l'occurrence, vous nous proposez d'être totalement dérogatoires par rapport aux règles. Ce n'est pas passé devant la commission des aides.

M. GUTTON :

Cela vient directement au conseil d'administration.

M. DEGUET :

Vous nous demandez d'être souples et agiles et de permettre que ces choses-là se passent, bien entendu, nous le serons.

M. GUTTON :

Nous n'avons pas dit qu'il fallait que vous soyez agiles, nous savons que vous l'êtes.

Mme HAAS :

Je voulais savoir pourquoi on limite le débit de Naussac. Est-ce que c'est par rapport à l'irrigation pendant l'été ?

Mme la Présidente :

C'est pour le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire. Il y a un moment où Naussac aide mais à un moment, il n'est pas assez plein donc il lui faut du temps pour se recharger, à savoir deux ans.

Mme HAAS :

Certes mais c'était pour quels usages ?

M. GUTTON :

C'est bien pour l'eau potable. L'objectif, c'est d'avoir des débits de soutien d'étiage qui permettent l'eau potable mais qui ne permettront pas de l'irrigation. Nous sommes dans un ajustement fin.

Mme ROUSSET :

Par rapport à la réaction de Mme Haas, ce qui se passe sur le bassin est plus compliqué que cela. Là, nous sommes en difficulté avec l'eau potable en fin de saison parce que le barrage est vidé. Alors que l'eau potable devrait être l'usage prioritaire, le barrage est vide. Les usagers sont sidérés. C'est une vraie difficulté.

Il faut savoir que l'axe Allier est sous étude HMUC en ce moment. La gestion de Naussac et de Villerest est une gestion assez pointue qui s'effectue en comité de gestion de Naussac et Villerest pour les périodes d'étiage, avec des calculs très fins. Nous avons l'habitude de fonctionner avec un système hydraulique de meilleure qualité. Maintenant, nous avons des ajustements à faire. On commence juste. Ce sera un travail de longue haleine pour être de nouveau vigilant au respect des différents usages et de leurs priorités dans le temps. Tout cela, ce sont des éléments nouveaux.

En fait, ce que je vous dis depuis plusieurs années est en train de se matérialiser, c'est-à-dire que nous sommes les plus au sud et nous sommes complètement influencés par un climat du sud qui est remonté sur la France. Pour Naussac, il fallait deux à trois ans pour se remplir. Là, il est complètement vide. En plus, il n'y a plus les pluies qu'il y avait à une certaine époque. Les temps changent.

Mme la Présidente :

Nous mettons aux voix.

M. GUTTON :

Nous vous proposons un vote global sur l'ensemble de ces contrats. Y a-t-il des avis défavorables ? Des abstentions ?

- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de Loire Forez Agglomération (Loire).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-175 du 14 décembre 2023.

- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté (Loire).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-176 du 14 décembre 2023.

- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de la communauté de communes du Mezenc-Loire-Meygal (Haute-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-177 du 14 décembre 2023.

- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de la communauté de communes des Rives du Haut Allier (Haute-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-178 du 14 décembre 2023.

- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de Quimperlé Communauté (Finistère).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-179 du 14 décembre 2023.

- *Accord de résilience 2023-2024 sur le territoire de la communauté de communes de la presqu'île de Crozon – Aulne Maritime (Finistère).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-180 du 14 décembre 2023.

- *Avenant à l'accord de résilience Léon-Trégor 2023-2024 sur le territoire du PETR du Pays de Morlaix (Finistère).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-181 du 14 décembre 2023.

Mme GALLIEN :

Ensuite, nous avons eu un certain nombre de dérogations qui sont passées à la commission des aides. Nous avons l'université de Poitiers – faculté des sciences pour la mise en séparatif,

l'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine, des communes vers la Touraine, Constellium à Issoire, le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, etc. Tout cela a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la commission des aides. Nous passerons la dernière après.

M. GUTTON :

Ce sont les cinq que nous venons de passer à l'écran. Y a-t-il des avis défavorables à ces dérogations ? Des abstentions ? Ces cinq délibérations sont approuvées à l'unanimité.

- *Mise en séparatif du réseau d'eaux usées du site de l'Hôtel-Dieu à Poitiers – université de Poitiers – faculté des sciences (Vienne).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-182 du 14 décembre 2023.
- *Coordination et accompagnement des acteurs pour préserver la qualité de la ressource en eau en lien avec la gestion durable des haies sur la partie Loire-Bretagne de la région Nouvelle-Aquitaine (année 2024).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-183 du 14 décembre 2023.
- *Financement en 2024 des études complémentaires nécessaires à l'élaboration des programmes d'action pour 6 aires d'alimentation de captages (La Grosse Planche, Levroux, Ardentes-Les Carreaux, Montet-Chambon, Saint-Flovier, Braslou), (Indre et Loire-et-Loire).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-184 du 14 décembre 2023.
- *Appel à projets « sobriété » : projet de réutilisation des eaux pluviales et industrielles – phase 1 : agrandissement des bassins de compensation (49.800 m³) – (Puy-de-Dôme).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-185 du 14 décembre 2023.
- *CTMA Vienne médiane et affluents 2019 : restauration de cours d'eau (bassin de l'Aixette) – syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (Haute-Vienne).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote de M. Marquès).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-186 du 14 décembre 2023.

M. GUTTON :

Nous terminons avec le dossier de Montval-sur-Loir.

Mme GALLIEN :

Il s'agit de la commune de Montval-sur-Loir dans la Sarthe qui a créé une mise en séparatif du réseau d'assainissement et mise en conformité des branchements de particuliers et qui a fait un recours gracieux. Ce dossier a recueilli un avis favorable à la majorité de la commission des aides, avec 1 voix contre et 1 abstention.

M. GUTTON :

Nous passons au vote. Qui est défavorable à ce recours ? Nous avons 1 voix contre. Qui s'abstient ? Nous avons 1 abstention. Toutes les autres voix sont favorables à ce recours.

- *Commune de Montval-sur-Loir – mise en séparatif du réseau d'assainissement et mise en conformité des branchements lotissement des Gabonnes à Château-du-Loir (Sarthe).*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 1 voix contre de Mme Bruny, 1 abstention de M. Deguet, 1 non-participation au vote de M. Marquès).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-187 du 14 décembre 2023.

M. GUTTON :

Nous arrivons au terme de nos travaux avec un petit retard, Mme la Présidente, dont je vous prie de nous excuser.

Mme la Présidente :

Un grand merci pour ce conseil d'administration de l'agence de l'eau, pour votre travail et pour la volonté de trouver la solution adéquate pour continuer à reconquérir la qualité de l'eau en accompagnant les acteurs du mieux que nous pouvons. Je vous souhaite une très belle fête à tous. Profitez. Soufflez. Oubliez-nous. Nous nous retrouverons en début d'année.

La séance est levée à 13h20.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 14 décembre 2023

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite
	P	Mme AUBERGER Eliane		SIGNÉ
<i>Excusée</i>	A	Mme BERNARD Lydie		
<i>Excusé</i>	A	M. BRIDET Jean-François		
<i>En présentiel</i>	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle
<i>En présentiel</i>	A	M. BRULE Hervé R. par M. Florian LEWIS		SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
<i>En présentiel Ne déjeune pas</i>	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul		SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. DEGUET Gilles		SIGNÉ
	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. FAURIEL Olivier		SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. FISSE Eric		
	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	P	Mme GOUACHE Florence	SIGNÉ Départ à 13h11	M. FAURIEL Olivier Mme LAVAURE Anouk
	A	Mme GRIVOTET Françoise		
	A	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	
En présentiel	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. Laurent WALCH	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme LAMOUR Marguerite		
	A	Mme LAVAURE Anouk		
En présentiel	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
En présentiel Ne déjeune pas	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ Départ à 12h33	
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
En présentiel Ne déjeune pas	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme Oriane LE PORT	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i> <i>Ne déjeune pas</i>	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. NOYAU Philippe (à compter de 12h33)
<i>Jusqu'à 12h</i>	P	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine	SIGNÉ	
	A	M. VALLEE Mickaël	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	29

Présents : 22
Dont représentés : 4
Pouvoirs donnés : 6
Absents : 11

Quorum 1 / 2 de 33 = 17

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ
	P	M. DINGREMONT Benoît R/ Mme Agnès RIVOISY MAAELASSAF	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 14 décembre 2023

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GOUTEYRON Philippe	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. JULLIEN David	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valery	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme OSSANT Françoise	SIGNÉ
	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
	P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
	P	M. ROUSSET Denis	